



2023-2029

PROJET

Plan de gestion des matières résiduelles du territoire des Îles-de-la-Madeleine

Adopté à la séance du conseil de la Communauté maritime du 13 décembre 2022

Modifié à la suite de la consultation publique du 31 janvier 2023

Dernière révision le 21 février 2023

Présenté à la séance du conseil de la Communauté maritime du 14 mars 2023

Avis de motion – Dépôt du projet du règlement n° CM-2023-08 d'adoption du PGMR le 13 juin 2023

Adoption du règlement n° CM-2023-08 par le conseil le 11 juillet 2023



Les Îles-de-la-Madeleine
Communauté maritime

Plan de gestion des matières résiduelles du territoire des Îles-de-la-Madeleine 2023-2029

Préparation

Thibaud Durbecq, directeur de l'hygiène du milieu
Jean-François Lainé, contremaître au CGMR

Comité de gestion des matières résiduelles

Benoit Arseneau, conseiller municipal
Marie-Ève Giroux, Attention Fragîles
Richard Leblanc, conseiller municipal
Hugues Lafrance, conseiller municipal
Jean-Michel Leblanc, Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
Mylaine Saint-Onge, Ré-Uîles

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION ET MISE EN CONTEXTE.....	1
CHAPITRE 1 : DESCRIPTION DU TERRITOIRE D'APPLICATION	2
1.1 Contexte territorial	2
1.2 Démographie	5
1.3 Caractéristiques socio-économiques	6
CHAPITRE 2 : LA GESTION ACTUELLE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	9
2.1 Bref historique	9
2.2 Cadre administratif et réglementaire	10
2.3 Recensement des intervenants, des infrastructures et des services	13
2.4 Mode de gestion territorial	20
2.5 Budget de traitement des matières résiduelles.....	26
CHAPITRE 3 : QUANTITÉS GÉNÉRÉES ET PERFORMANCE DU TERRITOIRE..	27
3.1 Méthode de collecte des données	27
3.2 Sommaire des quantités réceptionnées au CGMR	27
3.3 Qualité des matières collectées.....	28
3.4 Historique détaillé des quantités de matières résiduelles reçues au CGMR.....	29
3.5 Bilan de traitement par type de matière.....	32
3.6 Matières accumulées au CGMR et comité interministériel.....	34
3.7 Performance atteinte et comparaison avec les objectifs provinciaux et territoriaux	34
3.8 Constats finaux concernant le bilan de gestion des matières résiduelles	35
CHAPITRE 4 : PLAN D'ACTION 2023-2029.....	37
4.1 Bilan du précédent PGMR 2017-2021	37
4.2 Orientation et objectifs pour le Plan d'action 2023-2029	38
4.3 Comité de suivi du PGMR	39
4.4 Détails des mesures du Plan de gestion des matières résiduelles 2023-2029.....	39
BIBLIOGRAPHIE	44
Annexe 1 : Tableau Synthèse des responsabilités et des services	47
Annexe 2 : Calendrier de collecte porte-à-porte 2021.....	48
Annexe 3 : Notes méthodologiques pour les tableaux 10, 11 et 12	49
Annexe 4 : Éléments d'urbanisme et d'aménagement du territoire.....	52

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Situation géographique des Îles-de-la-Madeleine.....	2
Figure 2 : Affectations du territoire des Îles-de-la-Madeleine	11
Figure 3 : Situation des terrains contaminés et des lieux relatifs à la gestion des matières résiduelles	12
Figure 4 : Représentation graphique du système de gestion	20
Figure 5 : Inventaire des quantités de matières résiduelles reçues par le CGMR depuis 2010.....	27
Figure 6 : Saisonnalité de la réception des catégories de matière résiduelles au CGMR.....	28

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Immeubles dans les deux municipalités locales	4
Tableau 2 : Population historique, présente et projetée.....	5
Tableau 3 : Population annuelle de visiteurs aux Îles-de-la-Madeleine depuis 2015 (source : ATR, 2019)	5
Tableau 4 : L'emploi et le revenu des travailleurs aux Îles-de-la-Madeleine	7
Tableau 5 : Règlements municipaux en vigueur concernant la gestion des matières résiduelles.....	13
Tableau 6 : Recensement des intervenants dans la gestion des matières résiduelles	14
Tableau 7 : Capacité de traitement des installations du CGMR et besoins prévisionnels.....	18
Tableau 8 : Infrastructures utilisées en dehors du territoire	19
Tableau 9 : Liste des principaux contrats en sous-traitance	19
Tableau 10 : Budget de gestion des matières résiduelles et de boues de fosse septique pour l'année 2017	26
Tableau 11 : Caractérisation des déchets et des matières résiduelles recyclables de la collecte.....	29
Tableau 12 : Quantités de matières résiduelles reçues au CGMR depuis 2010, selon la catégorie	30
Tableau 13 : Quantités de matières résiduelles reçues au CGMR en 2019, selon la provenance	31
Tableau 14 : Bilan des entrées à l'écocentre depuis 2017, selon la source	31
Tableau 15 : Performance de détournement et quantités de matières résiduelles reçues au CGMR en 2019 selon le type de matière	33
Tableau 16 : État d'avancement des actions du précédent PGMR.....	37
Tableau 17 : Liste des actions du Plan de gestion des matières résiduelles 2022-2028, budget et échéancier	40
Tableau 18 : Nombre de permis de construction, rénovation et démolition délivré par le service de l'urbanisme selon le type et le secteur.....	52

LISTE DES SIGLES ET DES ACRONYMES

3RV-E	Réduction, réemploi, recyclage, valorisation puis élimination (hiérarchie)
ATR	Association touristique régionale
BEA	Boues d'étangs aérés
BFS	Boues de fosses septiques
CEGEP	Collège d'enseignement général et professionnel
CERMIM	Centre de recherche sur les milieux insulaires et maritimes
CGMR	Centre de gestion des matières résiduelles
CRD	Construction, rénovation et démolition
CISSS	Centre intégré de santé et de services sociaux
GES	Gaz à effet de serre
GMR	Gestion des matières résiduelles
ICI	Industries, commerces et institutions
ISÉ	Information, sensibilisation et éducation
ISQ	Institut de la statistique du Québec
LET	Lieu d'enfouissement technique
MAMH	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
MELCC	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MENVIQ	Ministère de l'Environnement du Québec (1979)
MÎM	Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
MPO	Ministère des Pêches et des Océans du Canada
MR	Matières résiduelles
MRC	Municipalité régionale de comté
MTQ	Ministère des Transports du Québec
PGMR	Plan de gestion des matières résiduelles
PME	Petite et moyenne entreprise
PQGMR	Politique québécoise de gestion des matières résiduelles
PTMOBC	Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage
RDD	Résidus domestiques dangereux
RÉP	Responsabilité élargie des producteurs
RH	Ressources humaines
ROTS	Résidus organiques triés à la source
SADC	Société d'aide au développement de la collectivité
SOGHU	Société de gestion des huiles usagées
SQRD	Semaine québécoise de réduction des déchets
VHU	Véhicules hors d'usage
ZIP (COMITÉ)	Zone d'intervention prioritaire

INTRODUCTION ET MISE EN CONTEXTE

En 2007, le territoire des Îles-de-la-Madeleine adoptait son premier Plan de gestion des matières résiduelles. Le processus de révision du PGMR de 2007 a été amorcé par l'Agglomération en mai 2014 et a permis de réaliser un nouveau diagnostic sur les pratiques de gestion des matières résiduelles. Cinq ans plus tard, en 2022, la Municipalité en est donc à réviser pour une troisième fois son PGMR, en 2022. Cette planification, selon les exigences de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, a pour objectif de réaliser un portrait du territoire de planification, de décrire le mode de gestion et de traitement des matières résiduelles, de faire l'inventaire des matières résiduelles générées sur l'archipel et de cibler les objectifs du territoire.

Le bilan de ce diagnostic est que le territoire des Îles-de-la-Madeleine n'a jamais produit autant de matières résiduelles, puisque les quantités des deux dernières années sont plus importantes de la dernière décennie. Cette augmentation n'est pas due à un accroissement de la population résidente qui est stable, mais plus probablement à un ensemble de facteurs : vitalité importante des secteurs économiques de la construction et des pêches, accroissement important du nombre de visiteurs, accroissement des quantités générées par les citoyens, accroissement important des quantités apportées à l'écocentre.

Le taux de détournement reste lui inchangé, et de certains objectifs gouvernementaux sont ainsi atteints ou dépassés. Toutefois, des problématiques importantes demeurent, notamment en ce qui concerne la qualité des matières recyclées, le taux de recyclage et la gestion des résidus de construction, rénovation et démolition pour lesquels les objectifs gouvernementaux ne sont pas atteints.

Concernant l'avenir, le territoire s'est fixé pour objectif principal de consolider le système de gestion des matières résiduelles, en priorisant les projets permettant d'accroître le détournement et ceux améliorant les centres de traitement.

Objectif 1 – Ramener le taux d'élimination à 375 kg/hab./an.

Objectif 2 – Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal résiduel, tout en assurant une qualité satisfaisante.

Objectif 3 – Valoriser par compostage 80 % des matières résiduelles organiques.

Objectif 4 – Investir dans nos infrastructures et procédés.

Objectif 5 – Accroître l'efficacité des services pour assurer leur durabilité.

Objectif 6 – Compléter le projet de nettoyage du CGMR de ses matières accumulées.

CHAPITRE 1 : DESCRIPTION DU TERRITOIRE D'APPLICATION

1.1 Contexte territorial

1.1.1 Éléments géographiques

L'archipel des Îles-de-la-Madeleine est situé au cœur du golfe du Saint-Laurent, à 105 km au nord-est de l'Île-du-Prince-Édouard et à 215 km au sud-est de la péninsule gaspésienne.

Le territoire couvert par la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine s'étend sur une superficie terrestre de 205 km², dont 160 pouvant être occupés pour les activités humaines (Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, 2015). Il est constitué de 7 îles habitées, dont 6 sont interreliées par des cordons dunaires sur lesquels est construite une route provinciale (route 199). Du sud au nord, et en suivant la route 199, on retrouve l'île du Havre Aubert, l'île du Cap aux Meules, l'île du Havre aux Maisons, l'île aux Loups, la Grosse Île et l'île de la Grande Entrée (figure 1). Une liaison maritime quotidienne administrée par la Société des traversiers du Québec raccorde l'île d'Entrée au port de Cap-aux-Meules. Finalement, plusieurs îlots inhabités font partie de l'archipel, tels que l'île Brion ou l'île du Corps Mort.

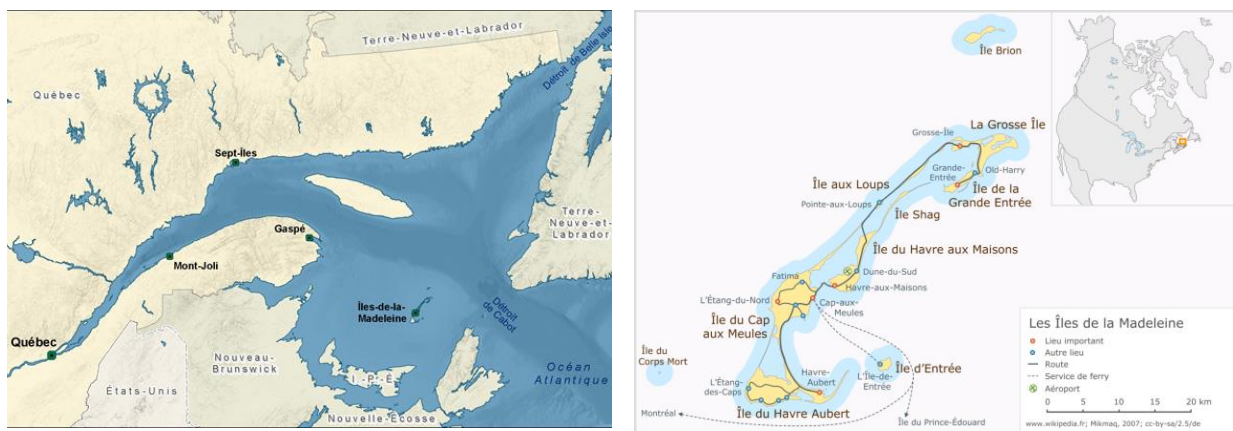


Figure 1 : Situation géographique des Îles-de-la-Madeleine

Étant insulaire, le territoire n'est bordé par aucune instance administrative territoriale et les liaisons avec les autres communautés sont réalisées uniquement par lien maritime et aérien. Trois compagnies aériennes offrent des liaisons quotidiennes avec la Gaspésie, Québec et Montréal depuis l'aéroport des Îles-de-la-Madeleine situé à Havre-aux-Maisons. Le transport maritime depuis le port de Cap-aux-Meules revêt un caractère essentiel pour le transport des marchandises et des passagers. Le traversier permet de rejoindre la ville de Souris, à l'Île-du-Prince-Édouard, tandis que des navires de transport assurent des liaisons jusqu'à Montréal au Québec. La quasi-totalité des importations et des exportations transite donc par le port de Cap-aux-Meules. Cette dépendance à un service maritime façonne les modalités de transport, que ce soit au niveau de la disponibilité, des priorités, des coûts, des normes, etc. Ces modalités influent aussi sur la façon de gérer nos matières résiduelles.

1.1.2 Éléments géologiques et environnementaux significatifs

D'un point de vue géologique, le relief madelinien terrestre comprend deux formes bien distinctes, soit les îlots rocheux et les cordons dunaires (Attention FragÎles, 2014a) :

- Les îlots rocheux représentent près des trois quarts de la superficie et sont le lieu d'habitation et d'activités humaines. Ils sont constitués de dômes de sel sur lesquels reposent des roches sédimentaires et volcaniques comme les couches de grès rouge ou de grès gris-vert;
- Les cordons dunaires sont formés de dépôts de sable qui relient presque tous les îlots rocheux entre eux et qui forment les immenses plages très connues des Îles-de-la-Madeleine. Mis à part pour le transport routier ou pour quelques rares activités humaines, ces cordons dunaires sont à vocation environnementale et récréative.

L'environnement des Îles-de-la-Madeleine est fragile et vulnérable, et l'économie locale dépend de sa bonne santé. Plus particulièrement, la protection et l'exploitation raisonnée des réserves d'eau potable sont des priorités permanentes alors que les nappes phréatiques sont intégralement alimentées par l'eau de pluie et qu'elles sont en équilibre naturel avec des eaux souterraines salées. Pour cette raison, la source d'eau est classée *source irremplaçable* selon le système de classification des eaux souterraines du MELCC et est activement surveillée (Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, 2020). On utilise de 50 à 70 % de la capacité maximale de pompage des puits (85 % en été).

Par ailleurs, environ 30 % de la superficie du territoire est composée de terres publiques relevant des gouvernements fédéral et provincial et sont en partie sous gestion municipale (Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, 2020). Un projet de parc régional est en cours de finalisation pour encadrer les différents usages tout en assumant les responsabilités de protection.

La forêt recouvre actuellement le quart des terres émergées de l'archipel, résultat des efforts de reboisement déployés au cours des dernières années. Le dynamisme du secteur de la construction, jumelé à la raréfaction des terrains, font toutefois peser une pression de plus en plus importante sur ces boisés qui sont progressivement transformés en lieu de résidence principale ou secondaire.

Le territoire est bordé de centaines de kilomètres de côtes qui sont soumises à une érosion continue et dont les effets semblent s'accélérer avec les changements climatiques. La construction sur le littoral est soumise à un cadre normatif tandis que le phénomène d'érosion est documenté de façon continue par des établissements de recherche, tel que l'UQAR. D'ici 2050, on prévoit ainsi un recul moyen de 80 m pour le littoral dunaire et de 38 m pour les falaises rocheuses (Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, 2020). Les sites où se retrouvent les services publics et privés (concentrés à 60 % sur l'île centrale) ainsi que le corridor routier reliant les îles, les bassins d'épuration près de la mer et même des anciens dépotoirs sont particulièrement touchés par le phénomène de l'érosion. Le MTQ et la Municipalité multiplient depuis quelques années les projets de protection, mais le coût de ces infrastructures est tel qu'il se limite à quelques sites essentiels, tels que le réseau routier ou les services publics. Les événements météorologiques extrêmes, tels que l'ouragan Dorian qui a frappé l'archipel en 2019, inquiètent aussi la communauté sur les risques qu'engendrent les changements climatiques.

1.1.3 Aménagement du territoire

L'habitat aux Îles-de-la-Madeleine est principalement constitué de maisons de type unifamilial dispersées sur l'ensemble du territoire. Ce modèle d'implantation dispersé rend difficile la gestion de l'urbanisation, occasionne des coûts additionnels (notamment causés par le prolongement des infrastructures) et est une des principales causes de la perte de bonnes terres agricoles. Les affectations de « périmètre d'urbanisation » (commerces et services), de « noyaux villageois » et de « rurale » rassemblent 26 % du territoire. L'affectation forestière représente 17 % du territoire, l'affectation agricole 13 %, l'affectation industrielle

2 %, l'affectation villégiature 1 % et l'affectation conservation 41 % (Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, 2012a). Le modèle d'habitat dispersé rend aussi la construction et l'exploitation de services industriels difficile en raison des nuisances aux résidents, et notamment les services de traitement des matières résiduelles.

Le nombre d'immeubles de logements sur le territoire de l'archipel est passé de 5 039 à 5 299 entre 2015 et 2021 (tableau 1). Ces logements sont très majoritairement des maisons unifamiliales. De nombreuses résidences sont aussi habitées par des villégiateurs qui les occupent généralement durant la période estivale uniquement, ce qui rend plus difficile la sensibilisation et la conscientisation aux enjeux environnementaux locaux.

La construction et rénovation résidentielle est actuellement importante, puisque le nombre de permis accordé est passé de 450 en 2015 à 675 en 2020 (tableau 18 de l'annexe 4). De ce total, la rénovation résidentielle représente un accroissement de 250 à 350 permis par année, les nouvelles constructions un accroissement d'une trentaine à une soixantaine de permis par année, et la construction de bâtiment secondaire presque triplé en passant d'une soixantaine par année à près de 160.

Depuis quelques années, on constate une diminution du nombre de logements vacants, ce qui occasionne une tension dans l'accessibilité au logement et au logement locatif. Cette situation est particulièrement problématique dans la communauté, dont le territoire est isolé et insulaire, petit et déjà très occupé, qui est confronté à un vieillissement de la population, à une pénurie de main-d'œuvre et un accroissement de la demande touristique de location saisonnière. Ce phénomène fait accroître fortement la valeur des immeubles et a obligé la Municipalité à mettre en œuvre des programmes pour développer la construction de nouveaux logements, mais aussi pour sécuriser les logements locatifs à l'année.

Tableau 1 : Immeubles dans les deux municipalités locales
(source : Rôle d'évaluation)

	2015			2021		
	Grosse-Île	Municipalité des ÎM	Total	Grosse-Île	Municipalité des ÎM	Total
Immeubles de logements	207	4832	5039	211	5088	5299
<i>Unifamilial</i>	201	4428	4629	204	4613	4817
<i>Duplex & triplex</i>	5	345	350	6	406	412
<i>4 et +</i>	1	59	60	1	69	70
<i>Saisonniers et autres</i>	33	651	684	39	599	638

1.1.4 Gouvernance locale

L'archipel des Îles-de-la-Madeleine, qui fait partie de la région administrative Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, est administré par deux municipalités, soit la Municipalité de Grosse-Île et la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine. Toutefois, la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine a hérité des compétences de l'ancienne MRC et peut donc agir en vertu de ses pouvoirs d'agglomération, maintenant nommée Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine. À ce propos, la Communauté maritime est investie de la responsabilité des enjeux territoriaux, comme la gestion des matières résiduelles, l'aménagement du territoire et les infrastructures territoriales. La Municipalité des Îles-de-la-Madeleine et la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine forment une seule entité juridique. Selon la Loi, la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine est désignée pour agir au nom de la Communauté maritime.

La réalisation d'un *Plan de gestion des matières résiduelles* applicable à l'ensemble du territoire des Îles-de-la-Madeleine est donc une responsabilité qui incombe uniquement à la Communauté maritime.

1.2 Démographie

1.2.1 Portrait de la population et perspectives démographiques

Selon l'Institut de la statistique du Québec (2020a), la population des Îles-de-la-Madeleine s'établit à 12 774 habitants en 2020 et devrait atteindre 13 112 habitants d'ici 2036 (ISQ, 2020b). La grande majorité des habitants est établie dans le territoire relevant de la municipalité des Îles-de-la-Madeleine, tandis qu'une minorité provient de la municipalité de Grosse-Île. La densité d'occupation est de 69,5 hab./km² (Statistique Canada, 2016). On note une nette tendance à une concentration de la population sur l'île centrale (60 % en 2016).

Tableau 2 : Population historique, présente et projetée

	<i>Historique et présent</i>			<i>Projections (ISQ, 2014b)</i>		
	2011	2016	2020	2026	2031	2036
Population totale	12 857	12 508	12 774	13 050	13 121	13 112
<i>dont 0-19 ans</i>	2 255	1 862	1 865	1 909	1 961	1 980
<i>dont 20-64 ans</i>	8 221	7 674	7 354	6 675	6 064	5 843
<i>dont 65 ans et plus</i>	2 381	2 972	3 555	4 466	5 096	5 289
Âge moyen	47	48	50	51	52	53
Âge médian	50	52	55	56	57	57

La répartition de cette population par groupe d'âge montre un vieillissement progressif de la population (tableau 2). En 2020, l'âge moyen s'établit à 50 ans et l'âge médian à 55 ans. Ce sera respectivement 53 ans et 57 ans respectivement en 2036.

La population est majoritairement francophone. La minorité anglophone représente environ 800 personnes et est concentrée sur L'Île-d'Entrée et à Grosse-Île.

1.2.2 Portrait de la population saisonnière

Les Îles-de-la-Madeleine accueillent chaque année une importante population de visiteurs majoritairement constituée de touristes venant profiter des charmes du territoire durant la saison estivale. Selon les données de l'Association touristique régionale, un nombre record de 82 200 visiteurs ont été accueillis en 2019, dont 68 100 durant l'été (tableau 3). Après avoir été relativement stable jusqu'en 2014, cette population de visiteurs est désormais en constante augmentation depuis 2010 et est présente sur le territoire durant une durée moyenne de séjour de 9 nuitées. Du fait de cette attraction touristique, le territoire compte de plus en plus d'habitations occupées de façon saisonnière.

Tableau 3 : Population annuelle de visiteurs aux Îles-de-la-Madeleine depuis 2015 (source : ATR, 2019)

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Population de visiteurs	60 700	59 600	57 600	60 900	65 600	68 800	73 400	77 400	82 200

Le territoire accueille principalement ces visiteurs durant le pic de saison estivale, soit les mois de juin à août. La population de visiteurs représente désormais l'équivalent de celle résidente durant cette période.

Cet accroissement de la population saisonnière a plusieurs répercussions : augmentation du besoin de logement, augmentation des services à rendre. Tout ceci a un impact réel, bien que difficilement quantifiable, sur la quantité de matières résiduelles générées.

La population de visiteurs saisonniers est majoritairement composée de vacanciers durant la saison estivale. La grande majorité d'entre eux arrivent sur l'archipel par le service de traversier depuis la ville de Souris (Î.-P.-É.) et résident dans des maisons, des chalets ou des campings. Les efforts de sensibilisation sont donc concentrés sur les locateurs (outils pratiques pour faciliter le tri), les outils touristiques (présence dans le guide touristique) ainsi que lors de la traversée (diffusion sur le bateau).

1.3 Caractéristiques socio-économiques

1.3.1 Structure économique

L'économie des Îles-de-la-Madeleine repose sur deux principaux secteurs d'activités, le secteur de la pêche et celui du tourisme. À ces deux principaux secteurs économiques, qui sont de nature saisonnière, s'ajoutent l'exploitation minière, l'agriculture, les services privés, gouvernementaux et institutionnels ainsi que le secteur de la construction (Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, 2020a).

La pêche représente le secteur d'activité traditionnel ancré sur le mode de vie maritime des insulaires. Il occupe une place importante dans l'économie de l'archipel, s'appuie sur de nombreuses entreprises de pêcheurs-proprétaires. La majorité des entreprises exploitent les ressources de crustacés (crabes et homards), de mollusques ou de poissons, tandis qu'une partie se diversifie dans la mytiliculture et l'ostréiculture. À ces PME s'ajoutent les industries de la transformation qui conditionnent les produits de la mer pour leur exportation sur le marché provincial, national et international. Ces industries représentent une portion importante des emplois liés à l'exploitation des ressources marines. En 2020, la valeur des débarquements a été évaluée à 87 M\$ et la valeur des expéditions (à la sortie des usines de transformation) à 127 M\$ (Pêches et Océans Canada, 2020). Par ailleurs, le secteur de la pêche utilise de nombreuses infrastructures, dont 12 ports de pêche et plusieurs usines qui génèrent des matières résiduelles organiques. L'archipel dispose d'une flotte importante d'approximativement 500 bateaux commerciaux, comprenant notamment les bateaux de pêche et la flotte de la CTMA, sans compter les embarcations de plaisance et les nombreux cargos et bateaux de croisière qui font escale sur l'archipel. Le secteur de la pêche est actuellement très dynamique avec des valeurs de prises et des quantités en croissance. Cette vitalité a un impact sur les projets en lien avec ce secteur; rénovation des infrastructures portuaires, développement des industries, investissements pas les pêcheurs propriétaires dans leurs équipements, etc.

Le secteur du tourisme est considéré comme étant le second secteur d'activité en importance. Il génère des retombées économiques annuelles directes et indirectes de l'ordre de 94 M\$, compte 346 entreprises membres de Tourisme Îles de la Madeleine et listées dans la base de données d'Emploi-Québec et emploie 1 750 personnes directement ou indirectement (ATR, 2019; ATR, 2012). Liées à l'industrie touristique, les activités touristique et culturelle comprennent notamment des grands événements populaires comme le Concours de Châteaux de sable des Îles, le Festival international Contes en Îles, le Festival de cirque, etc. Le secteur du tourisme est aussi dans une dynamique très positive qui n'a pas été ébranlée par la pandémie. Cette vitalité a aussi des impacts sur le milieu, notamment sur le secteur de la construction et des services.

L'agroalimentaire est un secteur en croissance et valorisant des produits de haute qualité jouissant d'une excellente renommée. Partiellement dépendant de l'achalandage touristique, il profite d'un maillage très important avec l'industrie culturelle et touristique.

Mines Seleine exploite les ressources contenues dans les dômes de sel. Elle emploie 160 travailleurs et exporte 1,5 million de tonnes de sel par année utilisé pour le déglacage des routes. Ses installations sont situées à Grosse-Île où l'entreprise a regroupé son administration, son exploitation, ses ateliers et ses propres installations portuaires.

Plusieurs administrations gouvernementales ou paragouvernementales sont installées, notamment un CISSS, une SADC, un cégep et une commission scolaire regroupant 5 écoles primaires, une école polyvalente et un Centre de formation professionnelle et générale aux adultes. De plus, plusieurs ministères disposent localement d'un bureau, dont le MAMH, le MPO, le MAPAQ, le MTQ, le MELCC. De même, la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine représente un important acteur économique institutionnel. De manière générale, le secteur des services, qu'ils soient publics ou privés, bénéficie de la vitalité économique actuelle du territoire.

De surcroît, Hydro-Québec, exploite localement la plus grande centrale thermique à moteur diesel de la province, d'une puissance de 66 MW. Cette centrale émet 40 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) d'Hydro-Québec. Depuis l'automne 2020, 2 éoliennes sont en fonction dans le Parc éolien de la Dune du nord, produisant au total 8 MW et réduisant d'environ 13 % par année les émissions de gaz à effet de serre de la centrale thermique de Cap-aux-Meules, soit l'équivalent de 17 000 tonnes de gaz à effet de serre par an (Radio-Canada, 2021). La société d'État souhaite poursuivre sa transition énergétique en raccordant l'archipel par le biais d'un câble sous-marin reliant les Îles à la Gaspésie en 2025 ainsi qu'en développant des scénarios alternatifs d'approvisionnement et de production. L'installation d'un microréseau faisant appel à d'autres sources d'énergies renouvelables est également prévue.

Finalement, un secteur économique important reste celui de la construction. La vitalité de toutes les sphères économiques du territoire renchérit le prix de l'immobilier, et ce, autant au niveau résidentiel que commercial, ce qui se traduit par un accroissement des projets de construction.

1.3.2 Travail et revenus

En 2018, selon l'Institut de la statistique du Québec, le revenu d'emploi médian aux Îles-de-la-Madeleine s'établit à 33 585 \$ pour les 4 525 travailleurs âgés entre 25 et 64 ans (tableau 4) (ISQ, 2020 c à 2020e). Le taux d'emploi s'établit aux alentours de 66 %. On constate un accroissement du taux de travailleurs, du revenu médian et du revenu moyen dans les dernières années.

Tableau 4 : L'emploi et le revenu des travailleurs aux Îles-de-la-Madeleine

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Revenu moyen	34 548	36 742	36 970	41 194	43 433	45 373
Revenu médian	26 909	28 884	29 296	31 960	33 873	35 585
Taux de travailleurs	61,9 %	62,4 %	62,7 %	65,3 %	66,3 %	67,0 %
Nombre de travailleurs	4 394	4 343	4 316	4 475	4 525	4 449
25 à 34 ans	825	775	797	839	906	938
35 à 44 ans	995	967	935	973	950	889
45 à 54 ans	1 500	1 467	1 402	1 393	1 368	1 256
55 à 64 ans	1 074	1 134	1 182	1 270	1 301	1 366

Alors qu'on observait auparavant un manque d'emploi, la plupart des entreprises éprouvent maintenant des difficultés à recruter leur main-d'œuvre. Le taux de remplacement de la main-d'œuvre aux Îles – nombre de personnes se dirigeant vers le marché du travail versus ceux qui en sortent – est très faible en comparaison avec le Québec, accentuant les problématiques liées au manque de travailleurs sur l'archipel. D'ici la fin de 2022, il y aura 1 500 emplois à combler aux Îles-de-la-Madeleine et 650 départs à la retraite¹. Cette pénurie oblige les employeurs à revoir leur offre de services et leurs méthodes de travail. Par exemple, les entreprises de transformation des résidus marins font désormais appel à de la main-d'œuvre étrangère afin de répondre à leurs besoins. De même, plusieurs commerces revoient désormais leurs heures d'ouverture. Finalement, cette pénurie a un effet sur les salaires qui évoluent à la hausse.

La pénurie de travailleurs est généralement considérée comme l'un des principaux freins aux projets de développement ou au maintien des services, et est assurément devenu l'un des principaux enjeux des employeurs.

¹ Tirée de l'étude de Gestion prévisionnelle de la main-d'œuvre 2019-2022, Services Québec

CHAPITRE 2 : LA GESTION ACTUELLE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

2.1 Bref historique

En raison de l'insularité, de la fragilité et de l'exiguïté du territoire, la gestion des matières résiduelles est depuis longtemps un enjeu important aux Îles-de-la-Madeleine. Un bref historique est d'ailleurs rappelé ci-dessous (CERMIM, 2011).

1978 : Alors qu'il existe huit dépotoirs à ciel ouvert « officiels » et une douzaine de dépotoirs « tolérés » ou « illégaux », le MENVIQ oblige les municipalités à adopter l'enfouissement sanitaire. Puisqu'aucun site local n'est propice à l'aménagement d'une telle infrastructure, les municipalités conviennent de conserver trois dépotoirs. La problématique demeure;

1980-1985 : De multiples études recherchent une solution locale. Des essais de recyclage et de réutilisation sont réalisés par l'organisme communautaire Ré-Utiles qui préconise aussi le recours au compostage. Mandatée par le gouvernement et la MRC pour trouver une solution, la firme SNC recommande d'implanter un incinérateur;

1986-1992 : Le projet d'incinération est modifié pour y ajouter le compostage. Des voyages exploratoires sont réalisés en Europe, et des demandes d'aide financière sont déposées;

1993-1995 : La MRC des Îles-de-la-Madeleine prend compétence en gestion des matières résiduelles pour la collecte, le traitement et le transport. Elle fait bâtir le site de tricompostage et d'incinération et se charge de son exploitation. Les déchets et les matières compostables sont collectés et traités séparément (tri à deux voies);

1996-1998 : Pour réduire le recours à l'élimination, les matières recyclables sont collectées séparément et triées dans un centre de tri. Tous les citoyens et les ICI doivent participer au tri à 3 voies;

2002-2006 : La MRC et toutes les municipalités fusionnent pour former la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine qui est dotée de toutes les compétences locales et territoriales. En 2006, la Municipalité de Grosse-Île défusionne. Les compétences territoriales, dès lors appelées compétences d'Agglomération (et désormais de Communauté maritime), sont conservées par la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine;

2008 : Pour de multiples raisons, l'incinérateur doit être fermé en 2008. L'Agglomération signe un contrat d'exportation des déchets vers le site d'enfouissement de St-Rosaire. Pour des raisons budgétaires, le centre de tri est aussi fermé et les matières recyclables sont expédiées à Victoriaville pour y être triées. Le contrat est renouvelé en 2013 pour 5 ans, puis en 2018 pour 3 ans.

2010-2014 : Après étude, les options de gazéification et la biométhanisation sont écartées.

2018 : la Municipalité et le Gouvernement du Québec créent une table interministérielle portant sur les problématiques de gestion des matières résiduelles aux Îles-de-la-Madeleine. Par suite des travaux de ce comité, une entente est signée pour le traitement des matières résiduelles accumulées au CGMR.

2.2 Cadre administratif et règlementaire

2.2.1 Répartition des responsabilités entre municipalités et Communauté maritime

Comme discuté à la section 1.1.4, toutes les compétences concernant la gestion des matières résiduelles aux Îles-de-la-Madeleine relèvent de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine. Cette dernière est donc responsable de la planification, de la collecte, du transport, du traitement, de la sensibilisation et de la communication. De plus, la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine peut aussi édicter des règlements applicables sur tout le territoire des Îles-de-la-Madeleine, c'est-à-dire sur les territoires de la Municipalité de Grosse-Île et de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine.

2.2.2 Décret sur l'insularité

En raison de son caractère insulaire, de la fragilité des milieux et de son isolement, le territoire des Îles-de-la-Madeleine fait face à des enjeux et des contraintes particulières. Ces particularités sont vraies dans l'ensemble des sphères d'activités, dont celle de la gestion des matières résiduelles.

En mai 2016, le gouvernement du Québec reconnaît officiellement par le décret 354-2016 les particularités insulaires de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine et ordonne aux ministères de prendre en considération ces particularités dans l'élaboration de leurs planifications pluriannuelles et de moduler leurs interventions afin de tenir compte des enjeux et des contraintes particulières du territoire.

2.2.3 Entente intermunicipale

En raison de son insularité et de son mode de gouvernance, aucune entente intermunicipale n'est nécessaire à l'intérieur du territoire. Par ailleurs, la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine n'a actuellement aucune entente intermunicipale en vigueur avec des institutions en dehors de l'archipel.

Une entente a été conclue avec la Société de développement durable d'Arthabaska inc. concernant le transport et le traitement des déchets et des matières recyclables, entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2026 (voir tableau 9).

2.2.4 Directives pertinentes du schéma d'aménagement

Selon le schéma d'aménagement actuellement en vigueur (Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, 2010), les activités de traitement des matières résiduelles sont considérées comme étant de type « industriel lourd ». Les affectations pouvant accueillir ce type d'usage industriel sont notamment le parc industriel de la Dune-du-Sud à Havre-aux-Maisons et aux abords de l'île de Grosse-Île où sont implantés les équipements de Mines Seleine (voir section 7.2.5.3 du schéma d'aménagement). La figure 2, issue du schéma d'aménagement illustre les grandes affectations du territoire. Le schéma d'aménagement est en processus de révision et devrait être adopté au début de 2023.

À ce propos, le Centre de gestion des matières résiduelles (CGMR), seul site de traitement de matières résiduelles aux Îles-de-la-Madeleine, est implanté dans le parc industriel de la Dune-du-Sud (figure 3). Cette figure illustre aussi le positionnement des anciens dépotoirs municipaux.

La limitation des activités de gestion des matières résiduelles dans les seules zones industrielles lourdes est un important frein à l'amélioration des services puisqu'il limite de manière très importante la création de

services privés complémentaires. Cela accroît la pression sur les services municipaux qui doivent ainsi gérer la quasi-totalité des catégories de matières, et ce, malgré ses capacités limitées.



Figure 2 : Affectations du territoire des Îles-de-la-Madeleine

(Source : schéma d'aménagement)



Figure 3 : Situation des terrains contaminés et des lieux relatifs à la gestion des matières résiduelles
(Source : schéma d'aménagement)

2.2.5 Réglementation locale

La Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine a adopté plusieurs règlements qui régissent la gestion des matières résiduelles sur son territoire (tableau 5). Ces règlements ont fait l'objet de plusieurs amendements.

Tous ces règlements visent à administrer la gestion des matières résiduelles afin que celle-ci respecte et protège notre environnement, réduise les nuisances et favorise le bon voisinage. De plus, ces règlements visent à ce que chacun participe, autant qu'il le peut, à l'effort commun d'une saine gestion des matières résiduelles aux Îles-de-la-Madeleine.

Tous les règlements municipaux sont disponibles sur le site Internet de la Municipalité.

Tableau 5 : Règlements municipaux en vigueur concernant la gestion des matières résiduelles

Aspects règlementés	Règlement 2022-07	Règlement 2022-08	Règlement 2003-07 Amendement 2005-05	Règlement 2003-14 Amendement 2019-10	Règlement 2016-08
Collectes des 3 voies	X				
Matières acceptées	X				
Matières exclues	X				
Type de bacs	X				
Fréquence	X				
Conteneurs des ICI	X				
Écocentre - CGMR		X			
Matières acceptées (CRD/RDD)		X			
Conditions		X			
Contraventions et pénalités		X			
Disposition des VHU				X	X
Déchets dans l'environnement	X				
Administration et gestion					
Commission GMR			X		
PGMR			X		X

La réglementation prévoit une obligation au tri des matières à 3 voies (déchets, recyclage, compostage).

2.2.6 Droit de regard

La Municipalité des Îles-de-la-Madeleine n'a adopté aucune résolution concernant un éventuel droit de regard pour les matières résiduelles éliminées sur son territoire et en provenance de l'extérieur. La situation particulière de l'archipel rend cette option très peu probable.

2.3 Recensement des intervenants, des infrastructures et des services

2.3.1 Intervenants

La gestion des matières résiduelles aux Îles-de-la-Madeleine fait intervenir plusieurs intervenants répertoriés dans le tableau 6.

Tableau 6 : Recensement des intervenants dans la gestion des matières résiduelles

Nom et adresse	Type	Secteur d'activité	Détail des activités réalisées
Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine 460, ch. Principal, Cap-aux-Meules QC G4T 1A1 Tél. : 418 986-3100 communications@muniles.ca www.muniles.ca/accueil.html	I	Planification Information Sensibilisation Éducation Récupération Transbordement Recyclage Valorisation	Planification de la gestion des matières résiduelles (collecte, récupération, traitement...) Réalisation d'activités d'éducation et de sensibilisation à la saine gestion des matières; résiduelles et à la protection de l'environnement auprès de la communauté et accompagnement des ICI; Exploitation d'un écocentre, de deux sites de transbordement et du point de dépôt de L'Île-d'Entrée. Responsable de la collecte des points de dépôts des RDD; Exploitation du Centre de gestion des matières résiduelles (CGMR) qui comprend un centre de transfert, un centre de compostage, un centre de traitement des BFS, un centre de démantèlement des VHU et de transfert des RDD.
Attention Fragiles (Mouvement pour la valorisation du patrimoine naturel des Îles-de-la-Madeleine inc.) 350, ch. Principal, bur. 202 Cap-aux-Meules QC G4T 1C9 Tél. : 418 986-6644 www.attentionfragiles.org/fr/	OSBL	Information Sensibilisation Éducation	Réalisation d'études et d'activités portant sur l'amélioration de la qualité de l'environnement des Îles-de-la-Madeleine ainsi que sur la coordination des activités des intervenants locaux; Réalisation d'activités d'éducation et de sensibilisation à la saine gestion des matières résiduelles et à la protection de l'environnement, notamment dans les écoles, avec la population et auprès de la clientèle touristique. Nettoyage des milieux naturels (Programme <i>Un coup de main pour la nature</i>)
CERMIM 37, ch. Central C.P. 2280, Havre-aux-Maisons QC G4T 5P4 Tél. : 418 969-2100, poste 1 www.uqar.ca/cermim/	OSBL	Étude	Réalisation d'études et d'activités portant sur l'amélioration des pratiques de gestion, de traitement et de valorisation des matières résiduelles.
Centre de récupération Ré-Utililes inc. 34, ch. de la Pointe Havre-aux-Maisons QC G4T 5A1 Tél. : 418 969-1330 http://re-utiles.doomby.com/	OSBL	Réduction à la source Réemploi Valorisation	Récupération par apport volontaire de produits réutilisables; Détournement de produits réutilisables acheminés à l'écocentre; Revente des produits réutilisables et exploitation d'une matériauthèque Conception et fabrication de produits à partir de matériaux valorisés.
Renaissance 5900, ferrier, Mont-Royal QC H4P 1M7 Tél. : 514 904-2740 Renaissancequebec.ca	OSBL	Valorisation	Valorisation de textiles.
Comité ZIP 330, ch. Principal Cap-aux-Meules QC G4T 1C9 Tél. : 418 986-6633 www.zipdesiles.org/	OSBL	Information Sensibilisation Éducation Nettoyage	Réalisation d'activités d'éducation et de sensibilisation à la protection de l'environnement, notamment dans les écoles et auprès des utilisateurs des plans d'eaux et des terres publiques; Coordination d'activités de nettoyage des milieux naturels avec des bénévoles et des organismes (dépotiers clandestins, milieux humides et marins...).
Comptoir familial (Regroupement des assistés sociaux des Îles inc.) 107-330, ch. Principal Cap-aux-Meules QC (G4T 1C9) Tél. : 418 986-3373	OSBL	Réduction Réemploi	Récupération des textiles réutilisables par apport volontaire, et revente à coût minime.
CTMA 435, ch. Avila-Arseneau Cap-aux-Meules QC G4T 1J3 Tél. : 418 986-6600	COOP	Transport Récupération	Transport de matières résiduelles du CGMR vers les centres d'enfouissement, de recyclage et de valorisation.

Nom et adresse	Type	Secteur d'activité	Détail des activités réalisées
www.ctma.ca/fr/			Installation et entretien de presses à carton pour les ICI. Collecte et transport et vente des ballots de matières recyclables (cartons et plastiques).
Société de développement durable d'Arthabaska (Gesterra) 747, boul. Pierre-Roux Est, bur. 204 Victoriaville QC G6T 1S7 Tél. : 819 758-4138 www.gesterra.ca/fr/	S	Recyclage Élimination	Enfouissement des déchets au site de St-Rosaire appartenant à Gaudreau Environnement; Tri et recyclage des matières résiduelles recyclables via le centre de tri de Gaudreau Environnement.
Société de conservation des Îles-de-la-Madeleine 202-350 ch. Principal Les Îles-de-la-Madeleine (Québec) G4T1C9 Tél. : 418 986-1706	OBNL	Information Sensibilisation Éducation	Réalisation d'activités d'éducation et de sensibilisation à la saine gestion des matières résiduelles et à la protection de l'environnement, notamment dans les écoles, avec la population et auprès de la clientèle touristique; Nettoyage des milieux naturels (Programme <i>Un coup de main pour la nature</i>).
Société Laurentide 345, Bulstrode Victoriaville, QC G6T 1P7 https://societelaurentide.ca	S	Recyclage Valorisation	Récupération des résidus domestiques dangereux récupérés à l'écocentre.
La Machine 34, ch. de la Pointe Havre-aux-Maisons QC G4T 5P8 www.cooperativelamachine.com/	COOP	Réemploi Valorisation	Récupération des textiles réutilisables pour la vente; Confection de vêtements et d'accessoires à partir de textiles valorisés.
Lavages industriels Vigneau inc. 1552, ch. de L'Étang-du-Nord L'Étang-du-Nord QC G4T 3C2 Tél. : 418 986-4227 http://lavagesindustrielsvigneau.com/	S	Récupération Transport (Vidange)	Vidange des fosses septiques; Récupération des huiles usées ainsi que des contenants via le programme de la SOGHU; Récupération et traitement des matières résiduelles dangereuses; Pressage et vente de métaux.
Nadyco Collectes Inc 385, route 199, Fatima QC G4T 2H6 Tél. : 418 986-4570 www.nadyco.com/	S	Transport (Collecte)	Collecte porte-à-porte des matières résiduelles et des conteneurs des ICI (contrat); Services de conteneurs.
Recycle-Auto 2000 1504, St-Charles Saint-Édouard-de-Lotbinière QC G0S 1Y0	S	Récupération	Fourrière pour les automobiles; Pressage et achat de métaux.
Terrassement Maxime Deblois 169 chemin Turbide L'Étang-du-Nord QC G4T 3L5	S	Transport (Collecte)	Services de conteneurs.
North Road Holdings 391, North Road Hunter River R.R. #2 (Î.-P.-É.) C0A 1N0	S	Valorisation Élimination	Lieu d'enfouissement et de valorisation des CRD par recouvrement journalier.

I : Institution

COOP : Coopérative

OSBL : Organisme sans but lucratif

S : Société par actions ou compagnie

2.3.2 Description des grands générateurs de matières résiduelles

Le territoire des Îles-de-la-Madeleine est un milieu rural sur lequel on ne retrouve pas de grandes zones industrielles où sont générées de très importantes quantités de matières résiduelles. Toutefois, on retrouve sur le territoire certaines spécificités.

Le secteur de la pêche, des ports et de la transformation des produits de la mer génère une grande quantité de matières résiduelles. Principalement produites par les usines de transformation et majoritairement composées de résidus de crustacés et de résidus coquillers, ces matières font l'objet d'un très bon taux de valorisation par compostage. De par sa nature, les matières résiduelles générées par ce secteur d'activité sont saisonnières, et sont concentrées généralement de mai à octobre, avec une pointe marquée de début mai à début juillet. En plus des résidus de transformation marins, ce secteur est un important pourvoyeur de matières résiduelles à éliminer constituées de bouées, cordages, fibre de verre, caoutchouc, etc. qui sont générées de mai à octobre.

Le tourisme est un secteur économique important. La population de visiteurs qui profite des beautés de l'archipel durant la saison estivale entraîne automatiquement une hausse de la quantité de matières résiduelles traitée. Ces matières proviennent à la fois des résidences en location, des entreprises œuvrant dans le domaine touristique, des croisières, des campings et des événements. Comme pour le secteur de la pêche, les matières résiduelles générées par ce secteur sont aussi concentrées durant la saison estivale, soit de début juillet à fin août, bien que la tendance soit à un allongement de cette saison touristique. Comme pour tous les territoires accueillant une importante population saisonnière, la performance du territoire en termes de taux de génération et de diversion (kg/hab./an) est pénalisée par le supplément de matières résiduelles générées.

Le secteur de la construction, rénovation et démolition occupe de nombreuses entreprises du territoire et génère d'importantes quantités de matières résiduelles. Ces matières sont acheminées à l'écocentre et sont principalement composées de bois, de bardeau d'asphalte, de béton, brique, gypse, céramique... Ce secteur d'activité est un important générateur de matières résiduelles pour lesquelles des filières adaptées doivent être mises en place. Depuis quelques années, cette activité économique qui était autrefois concentrée du printemps à l'automne devient de plus en plus étendue tout le long de l'année, ce qui occasionne un accroissement des quantités et de l'achalandage à l'écocentre. Ce secteur est en forte croissance depuis quelques années puisqu'il profite de la vitalité des autres secteurs économiques. Comme dans d'autres communautés éloignées et isolées, ce secteur ne peut pas bénéficier de la présence d'industries de tri et transformation (centres de tri, usines de valorisation, cimenterie, recouvrement en LET...).

2.3.3 Infrastructures utilisées pour le traitement ou la collecte

2.3.3.1 Les infrastructures de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

Centre de gestion des matières résiduelles (CGMR)

1300, route 199, Havre-aux-Maisons (Québec) G4T 5B5

Téléphone : 418 986-3100

Le CGMR effectue 5 principales activités de traitement.

L'écocentre est utilisé pour la réception et le tri des matières résiduelles acheminées par apport volontaire. Sur place, des conteneurs permettent de séparer les différents types de matières. Les résidus disposés sont majoritairement des résidus de CRD. Les conteneurs permettent de récupérer séparément (i) les RDD, matières dangereuses et appareils électroniques, (ii) les pneus, (iii) les VHU, (iv) les métaux, (v) les électroménagers, (vi) les arbres, branches et autres résidus verts, (vii) les déchets, (viii) les matières recyclables, (ix) les matières organiques, (x) les encombrants, (xi) le bois, (xii) le bardeau d'asphalte, (xiii) les agrégats.

Le centre de transfert est utilisé pour la réception, le pressage, l'emballage et le chargement des camions exportant certaines matières résiduelles en dehors de l'archipel. La capacité du site de transfert est de 12 000 tonnes/an.

Le centre de démantèlement des véhicules hors d'usage (VHU) est utilisé pour la réception, l'inspection, le démantèlement et l'entreposage des VHU reçus au CGMR. De plus, ce centre permet l'entreposage des matières résiduelles dangereuses extraites des VHU ainsi que celles récupérées à l'écocentre ou dans les points de dépôts. La capacité du site de démantèlement est de 500 VHU/an.

Le centre de traitement des boues de fosses septiques est utilisé pour la réception, l'entreposage, la déshydratation à une siccité de 20 %, le traitement des boues et des eaux provenant de toutes les fosses septiques du territoire. La capacité du site de traitement des boues de fosses septiques est de 5 069 m³/an. Ce centre traite aussi le lixiviat issu de la plateforme de compostage ainsi que les eaux usées du CGMR.

Le centre de compostage est utilisé pour la réception, le traitement, la maturation, le tamisage et la vente du compost produit à partir des matières résiduelles organiques du territoire. Ces matières incluent les résidus issus de la collecte porte-à-porte, les résidus industriels putrescibles (coproduits de la pêche) et la portion déshydratée des boues de fosse septique. Le centre de compostage fait actuellement l'objet d'un processus de révision complet, un nouveau CA va être demandé définissant une nouvelle capacité de traitement.

Centres de transbordement de L'Île-du-Havre-Aubert, de Grande-Entrée et de L'Île d'Entrée

280, chemin du Bassin, L'Île-du-Havre-Aubert (Québec)

214, route 199, Grande-Entrée (Québec)

52, chemin Gravel Point, L'Île-d'Entrée (Québec)

Les centres de transbordement de L'Île-du-Havre-Aubert et de Grande-Entrée sont de petits écocentres où certaines matières résiduelles peuvent être acheminées par apport volontaire. Sur place, les matières doivent être triées dans différents conteneurs pour être ensuite transférées au CGMR. Ces centres de transbordement récupèrent (i) les RDD, matières dangereuses et appareils électroniques, (ii) les branchages, (iii) les pneus, (iv) les métaux ferreux et non ferreux, (v) les électroménagers, et (vi) les encombrants et les électroménagers.

Le centre de L'Île-d'Entrée est le lieu de récupération des matières résiduelles produites par les habitants puisqu'ils n'ont pas de lien terrestre avec le reste du territoire et notamment son écocentre. Plusieurs conteneurs permettent de séparer les matières au point de dépôt, d'où elles sont transférées au CGMR.

2.3.3.1 Les capacités actuelles et futures des infrastructures municipales

Selon les informations connues, l'ISQ prévoit une très légère augmentation de la population d'ici 5 ans. De même, aucune modification importante n'est envisagée en ce qui concerne les quantités de matières produites par les ICI. Par ailleurs, on estime que la population saisonnière atteint un maximum en raison de

la pénurie de logements aux Îles-de-la-Madeleine et aux différentes actions qui ont été prises dans la communauté à ce propos (ex. restriction à la conversion de maisons pour de la location touristique).

Pour toutes ces raisons, on estime que la quantité de matières résiduelles à traiter durant années à venir devrait rester sensiblement stable. Le tableau 7 présente une comparaison entre les capacités de traitement et les besoins actuels (2020) et estimés pour le 5 à 10 ans à venir.

Tableau 7 : Capacité de traitement des installations du CGMR et besoins prévisionnels

	Capacité actuelle	Besoins prévisionnels (tonnes)		
		2020	2025 <small>note T</small>	2030 <small>note T</small>
Déchets	Pressage & transfert :	3 903	3 300	2 850
Matières recyclables	12 000 t	1 902	2 150	2 350
Matières organiques	À redéfinir	3 478	3 550	3 800
Centre de démantèlement des VHU	500	115	200	200

Détails des notes (A, B, C) : voir annexe 3

Considérant la grande capacité de pressage et de transfert du territoire, ainsi que la relativement faible quantité de déchets et de matières recyclables, la Communauté maritime estime qu'elle aura probablement toujours une possibilité de trouver un site où transférer ses matières. Pour ce qui est du compostage, le nouveau certificat d'autorisation devra considérer une probable augmentation des quantités de matières à traiter dans les années à venir.

2.3.3.2 Les principales infrastructures utilisées en dehors du territoire

Le tableau 8 recense les principales infrastructures utilisées en dehors du territoire pour le traitement des matières résiduelles des Îles-de-la-Madeleine.

2.3.1 Principaux services en sous-traitance

En tant que responsable de la planification de la gestion des matières résiduelles, la Communauté maritime a plusieurs contrats en cours d'exécution (tableau 9).

Tableau 8 : Infrastructures utilisées en dehors du territoire

Nom	Type	Matières visées	Activités
AIM Québec inc. 999, boul Montmorency Québec (Québec) G1J 3W1 Tél. : 1 877 649-1001	Société	Métaux et VHU	Centre de recyclage des métaux
Arcelor-Mittal 3185, route Marie Victorin Contrecœur (Québec) J0L 1C0 Tél. : 1 800 631-2605	Société	Métaux et VHU	Centre de recyclage des métaux
Gesterra / Gaudreau 318, chemin de la Grande-Ligne Saint-Rosaire (Québec) G0Z 1K0 Téléphone : 1 819 752-6155	Société	Déchets	Lieu d'enfouissement technique (LET) Capacité résiduelle : 4 658 345 m ³ Utilisation : 118 317 m ³ /an Durée de vie : 39,4 ans (2061) (MRC D'Arthabaska, 2021)
Gesterra / Gaudreau 350, rue de la Bulstrode, C.P. 662 Victoriaville (Québec) G6P 6V7 Tél. : 1 819 357-8666	Société	Matières recyclables et cartons	Centre de recyclage Capacité : env. 25 000 t/an (MRC D'Arthabaska, 2021)
Société Laurentide 345, Bulstrode Victoriaville, (Québec) G6T 1P7 https://societelaurentide.ca	Société	RDD	Récupération des RDD et huiles végétales
North Road Holdings 391, North Road Hunter River R.R. #2 (Î.-P.-É.) C0A 1N0 Téléphone : 1 902 964-2506	Société	CRD	Lieu d'enfouissement et de valorisation des CRD

Tableau 9 : Liste des principaux contrats en sous-traitance

Entreprise	Nature du contrat	Échéance
Lavage industriel Vigneau inc. 1552, ch. de L'Étang-du-Nord L'Étang-du-Nord QC G4T 3C2 Tél. : 1 418 986-4227	Vidange des fosses septiques et transport des BFS au CGMR	Signé le 1 ^{er} janvier 2020 Durée : 4 ans Échéance : 31 décembre 2023
Nadyco collectes inc. 385, route 199, Fatima QC G4T 2H6 Tél. : 1 418 986-4570	Collecte des matières résiduelles des résidences et des ICI (bacs roulants et conteneurs)	Signé le 1 ^{er} avril 2017 Durée : 7 ans Échéance : 31 mars 2024
Gesterra 747, boul. Pierre-Roux Est, bur. 204 Victoriaville QC G6T 1S7 Tél. : 1 819 758-4138	Enfouissement des déchets provenant du CGMR Recyclage des matières résiduelles recyclables du CGMR	Signé le 1 ^{er} janvier 2022 Durées : Déchets pour 5 ans Recyclage pour 3 ans + option 2 ans
CTMA 435, ch. Avila-Arseneau Cap-aux-Meules QC G4T 1J3 Tél. : 1 418 986-6600	Transport des déchets et du recyclage vers les centres de Gesterra	Signé le 1 ^{er} janvier 2022 Durées : Déchets pour 5 ans Recyclage pour 3 ans + option 2 ans

2.4 Mode de gestion territorial

2.4.1 Synthèse du mode de gestion

Une représentation synthèse de la gestion des matières résiduelles aux Îles-de-la-Madeleine est présentée à la figure 4.

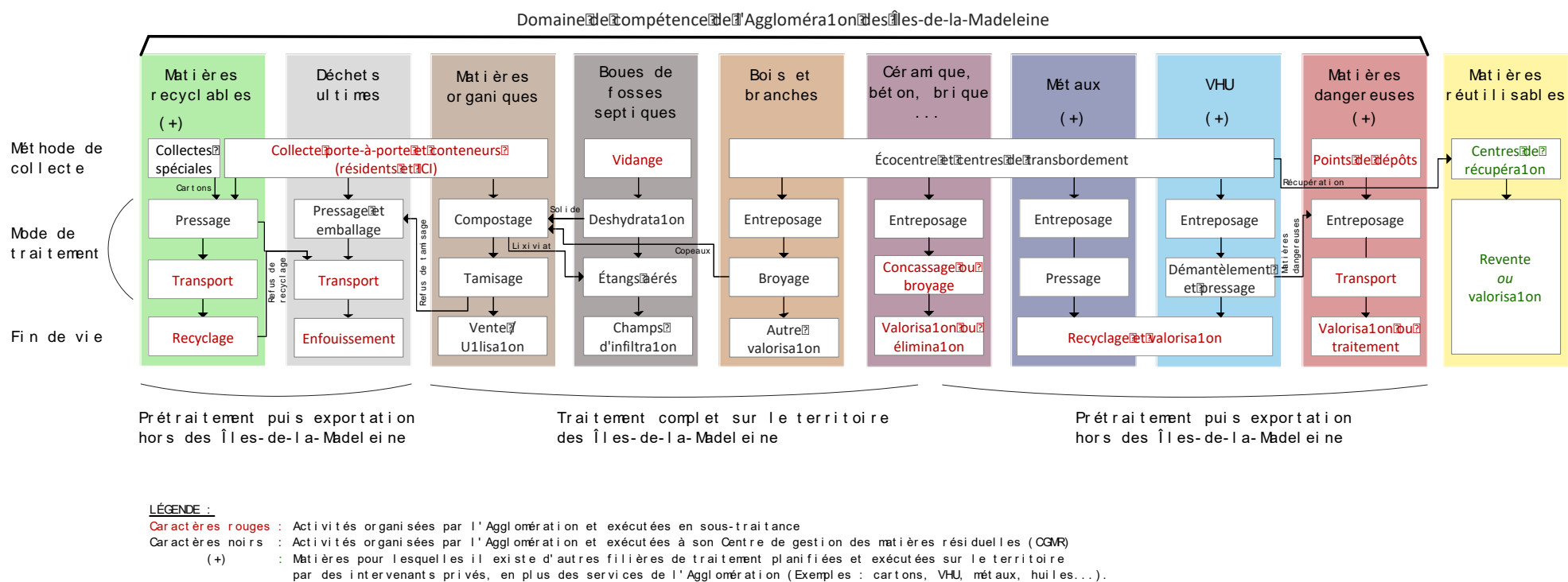


Figure 4 : Représentation graphique du système de gestion

Le système de gestion est administré par la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine qui est aussi responsable de la quasi-totalité des opérations de traitement. Par ailleurs, le système de gestion repose sur une collecte à trois voies à l'échelle du territoire pour récupérer séparément les matières recyclables (bac vert), les matières compostables (bac brun) et les déchets ultimes (bac noir). À ces collectes s'ajoutent les apports volontaires de résidus de construction, de métaux, de VHU, de matières réutilisables et de matières résiduelles dangereuses dans les écocentres, les sites de transbordement et dans les points de dépôt.

Quelques activités sont réalisées en sous-traitance, comme la vidange des boues de fosses septiques, la collecte des matières résiduelles ou le transport et le traitement des ballots de matières recyclables et de déchets. Par ailleurs, quelques entreprises œuvrent aussi dans le recyclage ou la valorisation des VHU et des métaux, du carton et des matières réutilisables.

Un tableau synthèse représentant la répartition des responsabilités, les services offerts et le mode de traitement est disponible à l'annexe 1.

2.4.2 Description des services par catégorie de matières

- Mode de gestion des déchets

Les déchets sont collectés selon trois moyens :

- Collecte porte-à-porte dans les bacs roulants de 360 L (bac noir) des résidents selon une fréquence variant selon les saisons²;
- Collectes dans les bacs ou dans les conteneurs des ICI³;
- Apport volontaire dans l'écocentre et dans les sites de transbordement

Tous les déchets sont acheminés au centre de transfert du CGMR. Le centre de transfert est un bâtiment fermé muni d'une presse et d'un quai de chargement. Les matières y sont compactées et emballées avant d'être chargées dans des camions. De là, elles sont exportées jusqu'au lieu d'enfouissement technique (LET) de St-Rosaire via les liaisons maritimes au départ du port de Cap-aux-Meules.

- Mode de gestion des matières résiduelles recyclables

Les matières résiduelles recyclables sont collectées selon quatre moyens :

- Collecte porte-à-porte dans les bacs roulants de 360 L (bac vert) des résidents selon une fréquence fixe aux deux semaines⁴;
- Collectes dans les bacs ou dans les conteneurs des ICI;
- Apport volontaire dans l'écocentre, dans les sites de transbordement;
- Collecte ou apport volontaire auprès de recycleurs locaux.

La très grande majorité des matières résiduelles recyclables sont acheminées dans le centre de transfert du CGMR. Le centre de transfert est un bâtiment fermé muni d'une presse et d'un quai de chargement. Les

² La fréquence de collecte porte-à-porte des déchets est d'une fois toutes les deux semaines durant la saison estivale, et d'une fois toutes les quatre semaines durant la saison hivernale.

³ La tarification de collecte des ICI, disponible à l'annexe 4, dépend du type de bac, des matières et de la fréquence.

⁴ La fréquence de collecte porte-à-porte des recyclables est d'une fois toutes les deux semaines durant toute l'année.

matières y sont compactées avant d'être chargées dans des camions. De là, elles sont exportées jusqu'au site de recyclage de Victoriaville via les liaisons maritimes au départ du port de Cap-aux-Meules.

Une entreprise privée effectue des activités de récupération et de collecte des cartons et des pellicules plastiques produites par les plus importants ICI. Pour ce faire, elle installe et entretient des presses puis récupère les ballots de carton qu'elle exporte.

- ***Mode de gestion des matières résiduelles compostables***

Les matières résiduelles compostables sont collectées selon cinq moyens et à une fréquence variant selon les saisons⁵ :

- Collecte porte-à-porte dans les bacs roulants de 240 L (bac brun) des résidents;
- Collectes dans les bacs ou dans les conteneurs des ICI;
- Apport volontaire dans l'écocentre;
- Apport volontaire au centre de compostage;
- Arrivage de BFS déshydratées depuis le centre de traitement des BFS du CGMR.

Toutes les matières résiduelles compostables sont acheminées dans le centre de compostage du CGMR. Le centre de compostage est un système ouvert, en andains. Les composts produits sont tamisés, analysés, puis distribués pour des usages paysagers ou de restauration de terrain. Le tamisage des composts permet d'extraire les corps étrangers et les sacs plastiques⁶. Le lixiviat de compostage est traité dans le centre de traitement des BFS du CGMR (voir section suivante).

À noter que la collecte des matières résiduelles organiques n'est pas offerte à L'Île-d'Entrée où des composteurs domestiques ont été distribués.

- ***Mode de gestion des boues de fosses septiques***

La vidange des boues de chacune des fosses septiques est réalisée selon une fréquence prédéfinie et obligatoire qui est inscrite au contrat de vidange adjudgé à une entreprise sous-traitante :

- 1 fois tous les 4 ans pour les résidences saisonnières;
- 1 fois tous les deux ans pour les résidences et les commerces.

Après vidange, les BFS sont acheminées au centre de traitement des BFS du CGMR. Les BFS y sont déshydratées dans un filtre mécanique (système DAB). La fraction solide atteint une siccité de l'ordre de 20 % et est acheminée au centre de compostage du CGMR. La fraction liquide est quant à elle épurée dans un bassin d'aération avant d'être acheminée à un champ d'infiltration sur place.

- ***Mode de gestion des boues d'étangs aérés***

Le territoire des Îles-de-la-Madeleine compte 5 étangs aérés traitant les eaux usées des résidences raccordées à un réseau d'égout. Une première opération de vidange des bassins a eu lieu à l'automne 2021, avec mise

⁵ La fréquence de collecte porte-à-porte des matières organiques est d'une fois par semaine durant la saison estivale, et d'une fois toutes les deux semaines durant la saison hivernale.

⁶ Les recommandations de la Communauté maritime sont de disposer le compost en vrac ou dans des sacs compostables. Malheureusement, on retrouve beaucoup de sacs plastiques dans le compost.

en géotube des boues d'étangs aérés (BEA) vidangées. Puisque ces tubes ont encore de la place, il est prévu de les conserver plus longtemps pour en optimiser l'usage. Par ailleurs, l'élimination de ces matières par exportation via le centre de transfert serait extrêmement complexe, voire impossible. Aussi, le mode de traitement final dépendra du résultat des analyses réalisées dans les prochaines années, mais sera de la valorisation (valorisation agricole, ajout au compost, terreau...).

- ***Mode de gestion des résidus de construction, rénovation et démolition***

Les résidus de construction, rénovation et démolition sont récupérés par apports volontaires selon 2 moyens :

- À l'écocentre du CGMR de Havre-aux-Maisons;
- Au point de dépôt de L'Île-d'Entrée.

Dans chacun des sites de récupération, plusieurs conteneurs sont disponibles pour séparer les métaux, le bois, le bardeau d'asphalte, le béton et les briques, etc. Régulièrement, tous les conteneurs du point de dépôt de L'Île-d'Entrée sont acheminés au CGMR. Sur place, les opérateurs procèdent à un entreposage séparé des matières, et éventuellement à un tri ou un démantèlement supplémentaire. Les voies de disposition des matières résiduelles sont généralement les suivantes :

- Métaux : contrat pour le pressage, l'exportation et le recyclage;
- Bois et branches : entreposage avant broyage pour utilisation locale au compost, ou export pour élimination ou valorisation dans les provinces maritimes (recouvrement journalier ou compostage);
- Bardeau d'asphalte : entreposage temporaire le temps de mettre en place une filière de valorisation ou d'élimination;
- Briques et béton : entreposage pour valorisation comme agrégat pour la construction après concassage;
- Céramique : exportation pour enfouissement;
- Gypse : exportation pour enfouissement.

Il est impossible de livrer des résidus de CRD en vrac, et tous les résidus de CRD doivent être triés pour être apportés au CGMR. Cela est une contrainte dans le cadre de projet majeur, dont les matières peuvent même parfois être refusées.

- ***Mode de gestion des véhicules hors d'usage (VHU)***

Les VHU sont récupérés par apport volontaire au centre de démantèlement des VHU du CGMR.

Sur place, les opérateurs procèdent à une inspection, un démantèlement et à une vidange de toutes les matières résiduelles dangereuses contenues dans le véhicule. À la suite de ces opérations, le VHU est pressé puis exporté pour recyclage. Les matières résiduelles dangereuses sont acheminées dans l'aire d'entreposage des matières résiduelles dangereuses du CGMR d'où elles seront exportées vers des centres de traitement adaptés.

- ***Mode de gestion des résidus domestiques dangereux et à responsabilité élargie des producteurs***

Les résidus domestiques dangereux doivent être disposés par apport volontaire :

- À l'écocentre du CGMR ou aux sites de transbordement;

- dans les points de dépôts de résidus domestiques dangereux (RDD) tels que ceux situés dans les centres communautaires, dans certains commerces ou dans certaines institutions du territoire.

Régulièrement, la Communauté maritime procède à la collecte des RDD disposés dans les points de dépôt et les transfère dans l'aire d'entreposage des matières résiduelles dangereuses du CGMR. Depuis cette aire d'entreposage, les RDD sont expédiés vers des sites de traitement adaptés.

Une entreprise du territoire réalise une activité de récupération des matières résiduelles dangereuses.

- ***Mode de gestion des textiles***

Deux modes de disposition sont acceptés pour les textiles :

- Acheminés par apport volontaire au Comptoir familial s'ils sont réutilisables;
- Disposés avec les déchets s'ils ne sont pas réutilisables.

Lorsque les textiles sont disposés avec les déchets, ils sont éliminés de la même façon qu'eux. Lorsqu'ils sont apportés au Comptoir familial, ils suivent une chaîne de réemploi et de valorisation :

1. Le Comptoir familial effectue un tri et récupère les produits les plus intéressants pour la vente de vêtements usagés. La Communauté maritime transfère le résiduel à la coopérative La Machine;
2. La coopérative La Machine effectue un tri dans les textiles et récupère des produits pour sa friperie. De plus, elle valorise une portion des tissus dans la fabrication de vêtements pour enfants, de jouets et d'accessoires pour toute la famille. Elle transfère le résiduel au CGMR;
3. Le CGMR expédie les textiles à un centre de valorisation situé dans la région montréalaise.

- ***Mode de gestion des matières réemployables et des encombrants***

Les produits encombrants sont majoritairement composés de meubles et d'électroménagers. Pour leur disposition, deux modes sont acceptés :

- Acheminés par apport volontaire à l'organisme Ré-Utiles s'ils sont réutilisables;
- Disposés dans les conteneurs des écocentres s'ils ne sont pas réutilisables.

Lorsque les encombrants sont donnés à l'organisme Ré-Utiles, ils sont inspectés, parfois réparés, avant d'être vendus dans un objectif de réemploi. Lorsqu'ils sont disposés dans les conteneurs des écocentres, les citoyens doivent payer pour leur disposition. L'organisme Ré-Utiles est présent dans l'écocentre du CGMR pour récupérer les produits les plus intéressants. De plus, l'organisme Ré-Utiles réalise aussi des activités de réparation ou de valorisation des produits les plus attirants.

La Communauté maritime n'offre pas de services de collecte des encombrants. Toutes les parties métalliques des encombrants sont démantelées par la Municipalité pour être recyclées.

- ***Mode de gestion des sous-produits du traitement des matières résiduelles***

Les sous-produits du traitement des matières résiduelles sont principalement :

- Du refus du tamisage du compost;
- Des matières recyclables trop contaminées pour pouvoir être recyclées.

Le refus de tamisage est majoritairement composé de morceaux de plastique et est redirigé vers le traitement des déchets (pressage, exportation puis enfouissement).

Le refus de matières résiduelles recyclables peut être justifié lorsque les matières sont jugées trop contaminées pour être recyclées. Cela survient généralement lorsque le tri est de trop mauvaise qualité ou lorsque les matières ont été exposées à la pluie ou à des tempêtes de neige (conteneurs ouverts par le vent, cartons et papiers gorgés d'eau). Ces situations ne sont ni voulues, ni souhaitées, ni régulières et les matières contaminées sont alors éliminées (pressage, exportation puis enfouissement).

- ***Mode de gestion des pneus***

Les pneus doivent être disposés sans leurs jantes par apport volontaire :

- À l'écocentre du CGMR;
- Aux centres de transbordement.

Une fois récupérés, les pneus sont entreposés temporairement sur le site du CGMR dans des aires d'entreposage. Régulièrement, les pneus sont expédiés en dehors de l'archipel via le programme de Recyc-Québec. Un des défis est de gérer les pneus découpés par les activités de pêches et qui ne sont pas facilement gérés dans le cadre du programme.

- ***Mode de gestion des déchets électroniques***

Les déchets électroniques doivent être disposés par apport volontaire :

- À l'écocentre du CGMR;
- Aux centres de transbordement.

Une fois récupérés, les déchets électroniques sont entreposés temporairement sur le site du CGMR. Par la suite, ils sont expédiés vers des sites de traitement dans le cadre du programme de ARPE.

- ***Mode de gestion des encombrants contenant des réfrigérants (ex. réfrigérateurs et congélateurs)***

Les encombrants contenant des réfrigérants doivent être disposés selon trois moyens :

- À l'écocentre du CGMR;
- Aux centres de transbordement;
- Au près de récupérateurs privés.

Jusqu'à présent, les réfrigérants étaient extraits et la partie métallique recyclée. Désormais, ils sont récupérés par le nouvel organisme responsable de cette responsabilité élargie des producteurs.

- ***Mode de gestion dans les sites et événements publics***

La quasi-totalité des sites publics permet déjà le tri à trois voies. Ce sont des sites utilisés à la fois par la clientèle résidentielle et touristique, notamment les plages, sentiers côtiers, parcs, terrains sportifs, etc.

Les matières sont collectées durant la saison estivale, par un camion municipal, et acheminées au CGMR où les matières sont traitées selon leur nature (déchets, recyclage et compost). Ces sites font face à un fort achalandage et la planification des services est prévue dans le cadre du *Plan directeur des espaces récréatifs*.

Finalement, l'organisation d'événements publics nécessite l'obtention d'un permis municipal, dont la délivrance n'est possible qu'après confirmation d'une saine gestion des matières résiduelles. La Municipalité loue des équipements permettant le tri à 3 voies dans les événements.

2.5 Budget de traitement des matières résiduelles

La gestion des matières résiduelles aux Îles-de-la-Madeleine est onéreuse et absorbe 17 % du budget annuel de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine (compétences municipales et territoriales comprises). C'est en raison de cet important budget qu'une attention particulière est apportée à ce service dans le but de l'améliorer et d'y faire des économies (tableau 10).

Le taux de taxation des résidences pour les services de gestion des matières résiduelles est de 250 \$ en 2021, et est passé à 290 \$ en 2022. La tarification complète est disponible à l'annexe 5.

Tableau 10 : Budget de gestion des matières résiduelles et de boues de fosse septique pour l'année 2017

Bilan 2017 par public	Total	Citoyens	ICI	Écocentre
Tonnage	10 621	4 866	3 142	2 613
Revenus	4 180 460 \$	2 190 025 \$	1 462 684 \$	527 620 \$
<i>Taxation</i>	<i>2 155 009 \$</i>	<i>1 409 390 \$</i>	<i>745 618 \$</i>	<i>- \$</i>
<i>Services rendus & ventes - citoyens</i>	<i>106 287 \$</i>	<i>10 419 \$</i>	<i>\$</i>	<i>95 869 \$</i>
<i>Services rendus & ventes - ICI</i>	<i>452 412 \$</i>	<i>4 342 \$</i>	<i>259 841 \$</i>	<i>188 098 \$</i>
<i>Transferts gouvernementaux + ventes de produits⁷</i>	<i>1 466 752 \$</i>	<i>765 874 \$</i>	<i>457 225 \$</i>	<i>243 653 \$</i>
Dépenses	4 290 557 \$	1 647 178 \$	1 553 315 \$	1 090 064 \$
<i>Collectes</i>	<i>1 441 974 \$</i>	<i>429 908 \$</i>	<i>750 903 \$</i>	<i>261 163 \$</i>
<i>Traitement recyclage</i>	<i>422 663 \$</i>	<i>250 946 \$</i>	<i>149 442 \$</i>	<i>22 275 \$</i>
<i>Traitement compost</i>	<i>140 936 \$</i>	<i>82 501 \$</i>	<i>51 161 \$</i>	<i>7 274 \$</i>
<i>Traitement déchets</i>	<i>968 304 \$</i>	<i>438 719 \$</i>	<i>314 425 \$</i>	<i>215 160 \$</i>
<i>Traitement CRD & RDD</i>	<i>345 158 \$</i>	<i>- \$</i>	<i>\$</i>	<i>345 158 \$</i>
<i>Gestion (administration & analyses & bâtiments)</i>	<i>971 521 \$</i>	<i>445 103 \$</i>	<i>287 383 \$</i>	<i>239 035 \$</i>
Bilan net	(110 097) \$	542 847 \$	(90 631) \$	(562 444) \$

Plusieurs constats apparaissent; la gestion des matières résiduelles est très onéreuse, l'équilibre financier est précaire et un léger déficit a été constaté en 2017, les frais d'opération des services de l'écocentre doivent être compensés par les revenus de taxation puisque les revenus propres sont insuffisants, les frais d'opération des différentes collectes représentent une part importante du budget global.

Une révision du modèle financier semble nécessaire. Mais le modèle financier devra toujours favoriser la logique des 3RV, que ce soit pour l'écocentre ou les collectes commerciales.

Depuis, le taux de taxation résidentiel a été accru (290 \$ plutôt que 250 \$), les frais de collectes commerciaux ont suivi l'accroissement résidentiel, tandis que les frais de disposition à l'écocentre ont été accrues pour les commerces et les résidents. Finalement, une entente de compensation des surcoûts d'insularité est en signature avec le Gouvernement du Québec pour une période de 2 ans.

⁷ Les montants perçus dans le cadre du programme de compensation à la collecte sélective s'établissent approximativement à 1,1 M\$ par année. Les montants perçus dans le cadre du programme de redistribution aux municipalités des redevances à l'élimination s'établissent approximativement à 140 000 \$ par année.

CHAPITRE 3 : QUANTITÉS GÉNÉRÉES ET PERFORMANCE DU TERRITOIRE

3.1 Méthode de collecte des données

La méthodologie employée a été similaire à celle du précédent PGMR. L'outil de calcul de Recyc-Québec n'a donc pas été utilisé et des données réelles ont été préférées.

En effet, le CGMR réceptionne la quasi-totalité des matières résiduelles du territoire, et les pèsent à l'entrée et (ou) à la sortie du site. Les données recueillies sur place permettent d'évaluer assez précisément la quantité annuelle générée, et c'est pourquoi ces données sont retenues pour faire cet inventaire. Il n'a pas été possible de comptabiliser les quantités transitant par d'autres voies de récupération ou d'élimination (ICI qui effectuent eux-mêmes une exportation)⁸, mais ces matières non comptabilisées ne représentent pas une portion significative du bilan global. Par ailleurs, les données ne permettent pas de distinguer précisément quelles matières proviennent des résidences et des ICI car les collectes sont conjointes. Aussi, un bilan global a été retenu pour l'analyse.

Pour conclure, cette méthodologie a pour avantage d'être à la fois plus précise, mais aussi d'être comparable à celle employée dans le dernier PGMR, ce qui simplifie l'analyse des résultats.

3.2 Sommaire des quantités réceptionnées au CGMR

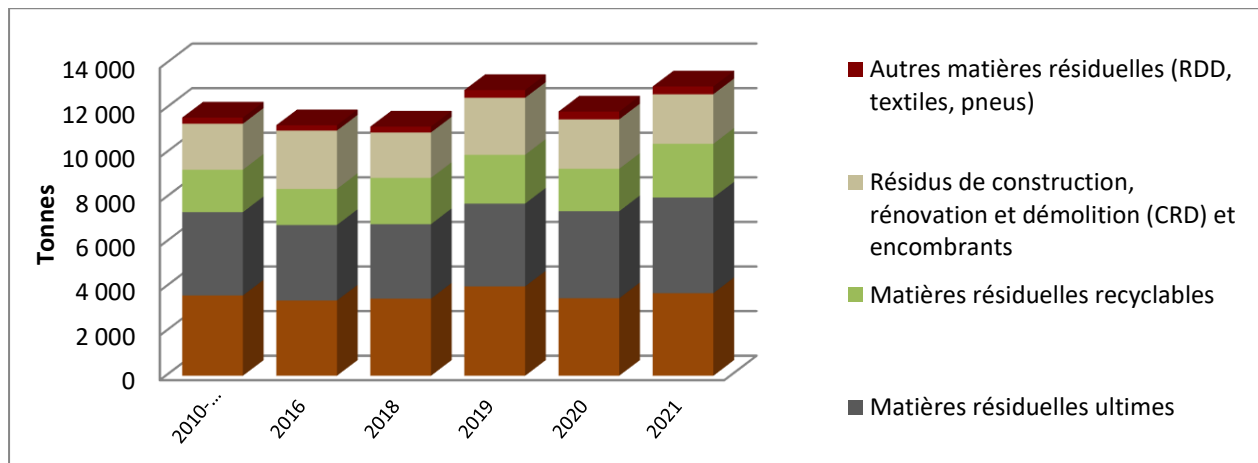


Figure 5 : Inventaire des quantités de matières résiduelles reçues par le CGMR depuis 2010⁹

Source des données : Poids pesés à l'entrée du CGMR de 2010 à 2020 – voir tableau 11

Le CGMR traite annuellement ~12 000 tonnes de matières résiduelles composées à 33 % par des déchets ultimes éliminés, à 30 % par des matières organiques compostées, à 16 % par des matières résiduelles recyclables et à 18 % par des résidus de CRD (tableau 12). Ces quantités et ces proportions sont assez stables dans le temps puisqu'elles étaient quasiment identiques à la période 2010-2016 (figure 5). Toutefois, il est nécessaire de mentionner que les trois dernières années sont exceptionnelles. L'année 2019 a été la dernière

⁸ Voir note F de l'annexe 3

⁹ Les données considérées pour la réalisation de la figure 3 et pour le calcul total du tableau 12 se basent sur le poids des BFS après déshydratation (la portion solide est évaluée à 7 % de la masse brute entrante de BFS).

année pré-pandémique et a été caractérisée par une importante activité touristique, de la pêche et de la construction. Cela s'est traduit par un accroissement des quantités à 12 800 t. Inversement, l'année 2020 a été perturbée par la pandémie de COVID-19, mais se termine quand même comme une année standard en termes de quantité. Finalement, 2021 est une année record en quantité. Il sera donc important d'analyser la performance des prochaines années pour identifier si le territoire le débute un cycle de croissance.

La réception des matières suit la saisonnalité des principales industries que sont la pêche et le tourisme puisque près de 65 % de toutes les matières annuelles sont générées de mai à octobre (figure 6). Cette forte saisonnalité complexifie les opérations de traitement puisqu'elle oblige à un surdimensionnement de toutes les installations. Si cette proportion reste stable, on constate comparativement au précédent PGMR, que les quantités augmentent désormais dès le début du mois de mai pour atteindre un plateau maximal qui se maintient jusqu'à la fin d'octobre. Cette augmentation était autrefois progressive.

Note : L'année 2019 a été marquée par la tempête Dorian qui a frappé l'archipel le 7 septembre 2019. Cette seule tempête a été la cause d'un excédent de matières résiduelles dépassant les 650 tm, majoritairement composées de résidus de construction, et reçues en septembre et octobre.

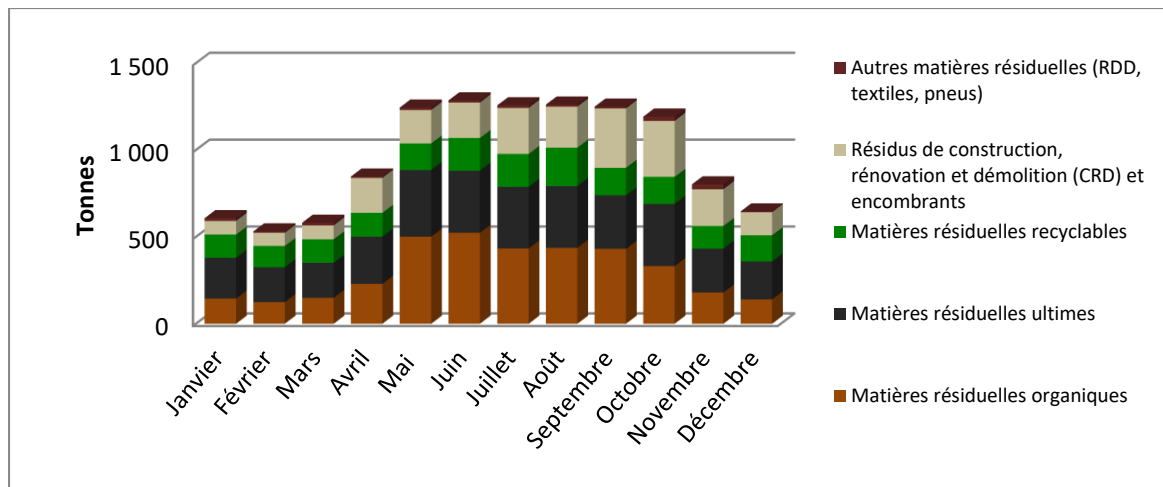


Figure 6 : Saisonnalité de la réception des catégories de matière résiduelles au CGMR
Source des données : Moyenne des entrées au CGMR de 2015 à 2020

3.3 Qualité des matières collectées

La qualité des matières collectées localement a fait l'objet d'une étude spécifique en 2012. Une étude similaire devait être reconduite dans les 5 dernières années avec EEQ et Recyc-Québec, mais a été repoussée en raison des incertitudes sur le modèle futur de la gestion des matières recyclables au Québec.

À l'époque, les résultats des caractérisations des Îles-de-la-Madeleine, comparativement avec ceux de Recyc-Québec (2010) (tableau 11), démontraient que la collecte de recyclables des Îles-de-la-Madeleine est plus contaminée que la moyenne de la province (notamment pas des résidus de CRD et des matières organiques). En absence de nouvelles données, et dans le but de conserver une approche conservatrice et comparable avec le précédent PGMR, ces résultats de qualité ont été conservés.

Tableau 11 : Caractérisation des déchets et des matières résiduelles recyclables de la collecte

% (masse)	Caractérisation des matières - 2012			
	Collecte des recyclables		Collecte des déchets	
	ÎM	Québec	ÎM	Québec
Matières recyclables et consignées				
Papier et carton	49,2	64,4	16,5	11,8
Métal	6,2	4,3	3,5	2,5
Plastique	7,5	7,6	4,5	4,5
Verre	20,7	17,5	2,9	3,2
Consignes	1,8	1,2	1,5	0,4
Matières organiques	1,4	0,8	23,3	44,8
Matières résiduelles ultimes ¹⁰	6,2	3,2	27,6	20,0
Résidus de CRD et encombrants	3,9	0,7	12,4	9,0
Résidus dangereux et soumis à une REP	0,3	0,0	1,4	0,6
Textiles	2,8	0,4	6,6	3,2
TOTAL	100	100	100	100

Source des données : Rapports de caractérisation du CERMIM (2012) et de ROCHE (2011).

3.4 Historique détaillé des quantités de matières résiduelles reçues au CGMR

3.4.1 Bilan de traitement par catégorie de matière

Quasiment toutes les matières résiduelles du territoire transitent par le CGMR. Aussi, les données peuvent être facilement comparées sur plusieurs années, ce qui permet de faire ressortir les tendances. Le tableau 12 présente un historique complet et détaillé des matières reçues et traitées au CGMR entre 2010 à 2020 selon les principales catégories (déchets, recyclables, compostables, CRD, RDD).

Les quantités de matières résiduelles traitées par le CGMR, ainsi que les proportions de chacune des catégories, sont généralement stables et prévisibles d'année en année.

3.4.2 Bilan de traitement par provenance

Les méthodes de collecte et de compilation des données ne permettent actuellement pas de connaître avec exactitude quelle est la proportion de déchets, de recyclables et de matières résiduelles organiques qui est générée par les ICI du territoire. En effet, les collectes de matières résiduelles des ICI et des citoyens sont généralement réalisées simultanément avec les mêmes camions. Toutefois, puisque la Municipalité administre les contrats de collectes commerciaux, il est possible d'estimer la proportion de déchets provenant des ICI en comparant le volume collecté aux ICI à celui collecté pour les résidents.

Ainsi, la Municipalité évalue que près de 15 % des matières résiduelles organiques, 27 % des déchets et que 21 % des matières résiduelles recyclables issues de la collecte porte-à-porte sont générées par les ICI. À ces matières s'ajoutent celles que les ICI acheminent elles-mêmes au CGMR, comme les résidus marins, ou qui sont récupérées lors de collectes spéciales (voir tableau 12), ainsi que les matières qui sont acheminées ailleurs et qui ne transitent pas par le CGMR.

¹⁰ La catégorie *Matières résiduelles ultimes* regroupe plusieurs matières comme (i) les plastiques sans logo comme les films, les sacs et les films laminés et les autres emballages rigides, (ii) les matières organiques qui ne sont pas des ROTS comme les couches, les fibres souillées ou les litières et (iii) les autres objets divers non recyclables et non classés comme CRD, textiles ou RDD.

À partir de ces données, et à l'aide d'hypothèses, il est possible d'évaluer quelle est la répartition des quantités de matière résiduelles par provenance (tableau 13).

Tableau 12 : Quantités de matières résiduelles reçues au CGMR depuis 2010, selon la catégorie

Tonnes	Source des données	Matières résiduelles traitées au CGMR							Voie de disposition des matières
		Provenance	2010 à 2016	2018	2019	2020	2021	Moyenne (2017-21)	
Matières résiduelles organiques et résidus verts ^{note A}									
Collecte municipale porte-à-porte	Mesure	Résidences et ICI	1 880	2 149	2 235	2 370	2 471	2 300	Valorisation locale dans un système de compostage installé au CGMR
Apports volontaires et collectes spéciales ^B	Mesure	Écocentre et ICI	126	96	207	101	81	135	
Résidus de pêcheries	Mesure	ICI	1 110	731	929	374	648	721	
Branchages	Mesure	Écocentre	101	86	217	245	82	147	
Boues déshydratées (BFS et BEA) ^{notes C et D}	Estimé	Résidences et ICI	351	394	419	388	425	399	
(BFS brutes, non déshydratées)	Mesure	ICI	(5 015)	(5 629)	(5 979)	(5 543)	(6 078)	(5 701)	
Sous-total			3 568	3 457	4 007	3 478	3 707	3 702	
Matières résiduelles éliminées (déchets) ^{notes E, F et G}									
Collecte municipale porte-à-porte	Mesure	Résidences et ICI	2 542	2 239	2 423	2 555	2 919	2 482	Pressage et conditionnement au CGMR, puis expédition et élimination dans un Lieu d'enfouissement technique
Apports volontaires et collectes spéciales	Mesure	Écocentre et ICI	1 037	1 092	1 282	1 337	1 358	1 253	
Autres déchets	Mesure	ICI	22	13	11	10	11	11	
Sous-total			3 600	3 344	3 715	3 903	4 288	3 745	
Matières résiduelles recyclables ^{note F}									
Collecte municipale porte-à-porte	Mesure	Résidences et ICI	1 409	1 222	1 161	1 308	1 479	1 314	Pressage et conditionnement au CGMR, puis expédition et recyclage dans un centre de tri
Apports volontaires et collectes spéciales	Mesure	Écocentre et ICI	235	211	340	141	236	217	
Collectes de cartons	Mesure	ICI	193	642	687	452	696	539	
Sous-total			1 836	2 075	2 188	1 902	2 411	2 070	
Résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) et encombrants ^{Note H}									
Métaux	Mesure	Écocentre	591	601	618	507	541	593	Métaux et VHU : Recyclage
Véhicules hors d'usages (VHU)	Estimé		168	93	91	189	139	114	Bois : Valorisation (compostage) et export (recouvrement et/ou élimination)
Bois	Mesure		929	953	1 413	1 123	1 318	1 189	Bardeau d'asphalte et agrégats : Valorisation (béton), et/ou entreposage en attente de débouchés
Bardeaux d'asphalte	Mesure		402	338	355	354	461	366	
Agrégats	Mesure		106	54	80	46	8	43	
Sous-total			2 166	2 038	2 557	2 218	2 466	2 304	
Autres matières résiduelles (RDD, textiles, pneus) ^{note I}									
Textiles	Expédition	Écocentre et points de récupération	26	20	35	24	32	29	Textiles : Transfert au recycleur
Huiles de fritures	Expédition		24	41	50	48	42	43	Huiles de fritures : Transfert au récupérateur
Peintures	Expédition		16	20	17	34	36	28	Peintures et RDD : Transfert à des récupérateurs
Produits électroniques et batteries	Expédition		28	44	47	40	44	46	
Autres RDD	Expédition		9	24	13	18	20	15	Pneus : Expédition grâce au programme de récupération
Consignes	Recyc - Québec		59	44	43	43	45	44	
Pneus		111	66	140	139	146	144		
Sous-total			241	261	345	346	345	349	
TOTAL			11 410	11 175	12 813	11 852	13 217	12 169	

Source des données : Pesées des matières résiduelles au CGMR (hors matières transitant par d'autres récupérateurs locaux).

Détails des notes (A, B, C) : voir annexe 3

Tableau 13 : Quantités de matières résiduelles reçues au CGMR en 2019, selon la provenance

Année de référence : 2019 Tonnes	Matières résiduelles traitées au CGMR				Hypothèses
	Résidence	ICI	Écocentre	Total	
Matières résiduelles organiques ^{note A}					
Collecte municipale ^{note J}	1 900	335	0	2 235	ICI : 15 %
Apports volontaires	0	166	41	207	ICI : 100 %
Résidus de pêcheries	0	929	0	929	ICI : 100 %
Branchages	0	0	217	217	Écocentre : 100 %
BFS déshydratées	419	0	0	419	ICI : 0 %
(BFS brutes, non déshydratées)	5 979	0	0	5 979	
Sous-total	2 318	1 430	259	4 007	
Matières résiduelles éliminées (déchets)					
Collecte municipale ^{note J}	1 769	654	0	2 423	ICI : 27 %
Apports volontaires	0	231	1 051	1 282	ICI : 18 %
Autres déchets	0	11	0	11	ICI : 100 %
Sous-total	1 769	895	1 051	3 715	
Matières résiduelles recyclables					
Collecte municipale ^{note J}	917	244	0	1 161	ICI : 21 %
Apports volontaires	0	58	282	340	ICI : 17 %
Collectes de cartons	0	687	0	687	ICI : 100 %
Sous-total	917	988	282	2 188	
Résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) et encombrants					
Métaux	s/o	s/o	618	618	Écocentre et site de dépôts : 100 %
Véhicules hors d'usages (VHU)	s/o	s/o	91	91	
Bois	s/o	s/o	1 413	1 413	
Bardeaux d'asphalte	s/o	s/o	355	355	
Agrégats et autres CRD	s/o	s/o	80	80	
Sous-total	0	0	2 557	2 557	
Autres matières résiduelles (RDD, textiles, pneus)					
Textiles	s/o	s/o	35	35	Écocentre et site de dépôts : 100 %
Huiles de fritures	s/o	s/o	50	50	
Peintures	s/o	s/o	17	17	
Produits électroniques et batteries	s/o	s/o	47	47	
Autres RDD	s/o	s/o	13	13	
Consignes	s/o	s/o	45	43	
Pneus	s/o	s/o	140	140	
Sous-total	0	0	347	345	
TOTAL	5 004	3 314	4 497	12 813	

Source des données : Pesées des matières résiduelles au CGMR (hors matières transitant par d'autres récupérateurs locaux). Détails des notes (A, B, C) : voir annexe 3

Tableau 14 : Bilan des entrées à l'écocentre depuis 2017, selon la source

Entrées à l'écocentre	Entrées écocentre				
	2017	2018	2019	2020	2021
Entrées résidentielles gratuites	-	-	855	1246	1 185
Entrées commerciales gratuites	-	-	115	133	139
Entrées résidentielles payantes	4291	4295	4681	5478	6 205
Entrées commerciales payantes	2021	2071	1 723	1584	1 678
Tonnage commercial facturé (tm)	900	1100	1070	995	1 169

On constate un accroissement important de l'achalandage de l'écocentre depuis quelques années, notamment en ce qui a trait aux besoins des résidents.

3.5 Bilan de traitement par type de matière

Comme ailleurs, la pandémie de COVID-19 a perturbé les équilibres économiques et sociaux de l'archipel : réduction du tourisme, confinements, accroissement des travaux et de la construction, réduction de la pêche, télétravail, achats à distance, prêt-à-manger, raréfaction de la main-d'œuvre.... Ainsi, et bien qu'il soit difficile de savoir lesquelles de ces perturbations deviendront durables, il a été jugé que l'année 2020 est probablement moins représentative et le bilan de la performance du territoire se basera sur les résultats de l'année 2019.

En conjuguant les données de l'inventaire 2019 (tableau 12) avec les données de caractérisation des matières résiduelles collectées aux Îles-de-la-Madeleine (tableau 11), il est possible d'estimer le bilan global de traitement du territoire (tableau 15). Ces résultats peuvent être utilisés pour évaluer si le mode de gestion actuel et si les efforts mis en œuvre ont permis d'atteindre les résultats du Plan d'action 2011-2014 de la précédente PQGMR ainsi que s'ils nous permettent de tendre vers les nouveaux objectifs du Plan d'action 2019-2024 de la nouvelle PQGMR.

Ce type de bilan ne peut pas être réalisé séparément pour les ICI et les résidences, car la caractérisation a été réalisée lors d'une collecte conjointe des résidences et des ICI. Une approche globale, ICI et résidences, est donc préférée.

Le taux de détournement global des Îles-de-la-Madeleine est évalué à 61 %. La quantité de recyclables détournée varie entre 40 % et 74 % selon les matières, pour une moyenne de 66 %, tandis que le taux de compostage des ROTS atteint 73 %.

Rapportée par habitant, la génération de matières résiduelles est de 1015 kg/hab./an en 2019, comparativement à 870 kg/hab./an en 2013. La portion éliminée est de 396 kg/hab./an en 2019, ce qui correspond à une croissance comparativement au taux de 348 kg/hab./an de 2013.

Il est ainsi possible de constater que le développement des industries du tourisme, de la pêche et de la construction, tels que décrits dans la section 2.3.2, se traduit par une augmentation des quantités. En effet, et bien que le taux de détournement global du territoire reste stable, on constate un accroissement de toutes les catégories de matières, principalement concentré dans les résidus de construction et les résidus organiques.

Tableau 15 : Performance de détournement et quantités de matières résiduelles reçues au CGMR en 2019 selon le type de matière

Année de référence : 2019 Tonnes	Récupéré + Éliminé = Généré			Taux récupéré 2019	Rappel -Taux récupéré 2013
	Tonnes métriques			%	%
Matières recyclables note K					
<i>Papiers et cartons</i>	1 425	612	2 037	70 %	65 %
<i>Métal</i>	93	128	221	42 %	48 %
<i>Plastiques</i>	113	168	281	40 %	46 %
<i>Verre</i>	310	107	417	74 %	79 %
Matières organiques notes A, L et M					
<i>Résidus organiques triés à la source</i>	2 359	864	3 223	73 %	69 %
<i>Résidus marins</i>	910	0	910	100 %	100 %
<i>Branches / résidus verts</i>	213	0	213	100 %	100 %
<i>BFS et BEA</i>	410	0	410	100 %	100 %
Matières ultimes notes N et O					
<i>Collectes et écocentre</i>	0	1 191	1 191		
<i>Rejet de compostage</i>	0	116	116		
<i>Rejet du centre de tri</i>	0	219	219		
<i>Rejet de traitement des VHU</i>	0	29	29		
Résidus de CRD notes H, P et Q					
<i>Métaux et VHU</i>	680	109	789		
<i>Bois</i>	707	857	1 564		
<i>Bardeaux d'asphalte</i>	177	177	355		
<i>Agrégats</i>	40	73	113		
Autres matières résiduelles notes R et S					
<i>Résidus dangereux</i>	127	52	179		
<i>Textiles</i>	35	246	282		
<i>Consignes</i>	69	56	125		
<i>Pneus</i>	140	0	140		
TOTAL	7 809	5 003	12 812	61 %	60 %
Taux annuel par habitant (kg/hab./an)	618	396	1015		
Rappel : taux annuel par habitant (kg/hab./an) - 2013	522	348	870		

Source des données : Rapports de caractérisation du CERMIM (2012) et de ROCHE (2011) comparés à l'inventaire des quantités de matières résiduelles (tableau 12). Ces données n'incorporent pas les quantités pouvant transiter par d'autres récupérateurs locaux.

Détails des notes (A, B, C) : voir annexe 3

3.6 Matières accumulées au CGMR et comité interministériel

Le territoire a toujours fait face à d'importantes difficultés en lien avec sa gestion des matières résiduelles. Le CGMR a ainsi accumulé plusieurs catégories de matières résiduelles sur son site, et continue d'accumuler notamment du bardeau d'asphalte et des agrégats inertes.

L'incinérateur des Îles-de-la-Madeleine a été opéré entre 1994 et 2008. Les résidus d'incinération, dont le volume a été estimé à 14 000 m³, sont toujours présents sur le site du CGMR. Les bris d'opération de l'incinérateur ont engendré des accumulations de déchets, dont le volume a été estimé par Genivar à 7 600 m³. Jusqu'en 2021, la quantité estimée de bois présent sur le site du CGMR était supérieure à 10 000 tonnes. De même, une très importante quantité de bardeaux d'asphalte est présente.

En 2017, la Municipalité a demandé l'aide du Gouvernement du Québec et un comité interministériel a été créé avec le MELCC, le MAMH et Recyc-Québec. Ce comité a notamment permis de faire avancer le dossier de la gestion des matières résiduelles accumulées, avec la signature en 2020 d'une entente de financement d'un montant de 4 825 M\$ pour le traitement des matières accumulées. Cette entente permettra de disposer adéquatement d'une partie des matières accumulées, à commencer par le transport du bois réalisé à l'été 2021, puis des déchets enfouis dont le traitement est prévu dès 2023. La meilleure séparation des agrégats est prévue et vise à permettre d'accroître le recyclage en carrière des bétons et brique, tandis qu'un projet de recherche du CERMIM vise à identifier une voie de valorisation locale pour le bardeau d'asphalte.

Il reste néanmoins d'importants efforts à réaliser pour parvenir à libérer le CGMR de ces accumulations passées, mais aussi de doter le territoire d'un modèle de gestion complet de ses matières résiduelles.

3.7 Performance atteinte et comparaison avec les objectifs provinciaux et territoriaux

L'actuel Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles établit un ensemble d'objectifs provinciaux. Il remplace le précédent Plan d'action 2011-2015. À ce dernier s'ajoute la Stratégie de valorisation de la matière organique (SVMO).

Précédent Plan d'action 2011-2015 (POGMR)

1. Ramener à **700 kg** par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées;
2. Recycler **70 %** du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels;
3. Recycler **60 %** de la matière organique putrescible résiduelle;
4. Recycler ou valoriser **80 %** des résidus de béton, de brique et d'asphalte;
5. Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri **70 %** des résidus de construction, de rénovation et de démolition du segment du bâtiment.

Plan d'action 2019-2024 (POGMR) et SVMO

1. Ramener à **525 kg** par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées;
2. Recycler **75 %** du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels;
3. Recycler **60 %** de la matière organique putrescible résiduelle;
4. Recycler et valoriser **70 %** des résidus de CRD;
5. Instaurer la gestion des matières organiques sur 100% du territoire municipal et gérer la matière organique dans 100 % des ICI d'ici 2025
6. Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique d'ici 2030.

Lorsque l'on analyse la performance des Îles au précédent Plan d'action et à celui à venir, on constate que la situation madelinienne reste contrastée.

Le taux d'élimination de 396 kg/hab./an reste inférieur aux objectifs provinciaux, mais est en augmentation comparativement à 2013 (348 kg/hab./an). L'objectif provincial est atteint, mais la dynamique n'est pas bonne. Le taux de recyclage du papier, carton, verre, plastique, métal stagne en deçà de 70 %, ce qui ne permet pas d'atteindre les objectifs provinciaux. Le taux de valorisation des matières organiques s'établit par contre à 73 %, ce qui est une bonne performance.

Par ailleurs, la situation des CRD reste la plus préoccupante. Si ces résidus sont intégralement triés au seul écocentre du territoire où le tri est obligatoire, il manque des débouchés pour leur valorisation; Ils sont ainsi partiellement valorisés au compostage (bois), et partiellement envoyés dans les provinces maritimes où ils peuvent être éliminés ou valorisés. L'absence d'un centre de tri des résidus de CRD, mais surtout de débouchés freine la capacité du territoire à accroître sa performance et à participer aux objectifs provinciaux. Cet isolement et cette incapacité à rejoindre des filières de valorisation pour le bois de CRD résiduel va rendre extrêmement difficile d'atteindre l'objectif de la SVMO voulant recycler ou valoriser 70 % du bois. Où et comment valoriser ce bois qui est difficilement valorisable énergétiquement, ni être utilisé comme recouvrement journalier en l'absence de LET, ni être transféré dans des centres de tri ou des filières industrielles de recyclage qui sont absentes du territoire? Une étude financée par Recyc-Québec a démontré un potentiel énergétique, mais la mise en œuvre semble improbable puisque le *Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère* semble exiger une puissance de 3 MW. Or une telle puissance imposerait l'importation de bois.

Pour conclure, les Îles-de-la-Madeleine doivent toujours redoubler d'efforts pour atteindre les objectifs 2 et 4 du Plan d'action, c'est-à-dire l'amélioration du tri des matières recyclables et la mise en place de filières de valorisation des résidus de CRD. D'une part, le recyclage et la valorisation des CRD restent un immense défi en l'absence de débouchés. D'autre part, l'augmentation du taux d'élimination, même s'il reste à un niveau satisfaisant, devrait alerter la communauté sur les efforts qu'ils restent à faire.

3.8 Constats finaux concernant le bilan de gestion des matières résiduelles

L'analyse des informations descriptives du territoire, de l'inventaire des données, de la performance atteinte et des objectifs gouvernementaux permet de dresser quelques constats :

1. Malgré un accroissement de l'activité économique des principaux secteurs d'activité que sont la pêche, le tourisme et la construction, le bilan de gestion des matières résiduelles est resté relativement stable jusqu'en 2018.
2. Un accroissement des quantités a été constaté dès 2019, et n'a été que faiblement ralenti en 2020 malgré les effets de la pandémie de COVID-19¹¹. À ce stade, il est difficile de déterminer si le territoire rentre dans un cycle de croissance de ces matières résiduelles bien que la tendance puisse être jugée préoccupante.
3. Cet accroissement des quantités n'étant pas corrélé avec une augmentation significative de la population résidente, il se traduit par une détérioration des indicateurs tels que le taux de génération

¹¹ Pour rappel, l'année 2019 a toutefois été aussi exceptionnelle puisque marquée par la catastrophe climatique de l'ouragan Dorian, responsable à lui seul d'un accroissement de plus de 650 tm.

et le taux d'élimination (kg/hab./an). En cela, le territoire est probablement pénalisé, comme tous les territoires accueillant une population saisonnière importante et en croissance.

4. L'accroissement des quantités est particulièrement marqué pour les résidus de construction apportés à l'écocentre, vis-à-vis des autres secteurs économiques.
5. Malgré l'accroissement des quantités, la performance de détournement reste stable, mais ne permet pas d'atteindre les objectifs de recyclage et de valorisation des CRD.
6. L'accroissement des apports volontaires déstabilise l'équilibre financier et va nécessiter des modifications du cadre de financement. Des ajustements au cadre financier devront favoriser les bonnes pratiques, à savoir la réduction, le recyclage et le compostage plutôt que l'élimination.
7. Le système de gestion des matières résiduelles est entièrement concentré sur les services municipaux, et fonctionne selon des méthodes établies de longue date. La pression exercée par le vieillissement et la pénurie de main-d'œuvre, ainsi que le vieillissement des équipements et infrastructures, va exiger de revoir nos méthodes pour optimiser les ressources, renouveler les équipements, moderniser les méthodes pour les rendre plus efficaces et résilientes.

CHAPITRE 4 : PLAN D'ACTION 2023-2029

4.1 Bilan du précédent PGMR 2017-2021

Le tableau 16 présente un état des 39 actions prévues dans le précédent PGMR.

Tableau 16 : État d'avancement des actions du précédent PGMR

	Sensibilisation	Avancement
A1	Coordonner et organiser des activités lors de la Semaine québécoise de réduction des déchets (SQRD)	En continu ∞
A2	S'assurer de la clarté, de la cohérence et de l'homogénéité du message quant au tri à la source	Complété ✓
A3	Mettre en œuvre un programme annuel de sensibilisation à la saine gestion des matières résiduelles	En continu ∞
A4	Renforcer l'inspection et l'accompagnement des résidents	En continu ∞
A5	Renforcer l'inspection, l'accompagnement et la sensibilisation des ICI	En continu ∞
A6	Promouvoir les ICI qui font des efforts remarquables	En continu ∞
A7	Viser la suppression progressive de la distribution gratuite des sacs plastiques	Annulé>fédéral
A8	Lutter contre le suremballage et l'utilisation des produits à usage unique	Débuté
A9	Soutenir le maintien et l'élargissement de la consigne au Québec	Complété ✓
A10	Avoir des bâtiments municipaux exemplaires	En continu ∞
A11	Améliorer le tri lors des événements et dans les salles communautaires	En continu ∞
A12	Offrir un service de collecte porte-à-porte à L'Île-d'Entrée et distribuer des composteurs	Complété ✓
A13	Améliorer les conteneurs loués aux ICI	Débuté
A14	Évaluer l'opportunité de séparer définitivement les collectes de recyclables des ICI et des citoyens	Complété ✓
A15	Rendre le système de compostage et de traitement des boues de fosses septiques plus efficace	Débuté
A16	S'engager vers une disparition progressive de l'usage des sacs plastiques compostables dans les résidences	Reporté
A17	Améliorer la sécurité du CGMR	Débuté
A18	Poursuivre la recherche d'un système de traitement plus économique et efficace que l'exportation	Reporté
	Gestion des CRD et des RDD	
B1	Offrir un dépliant concernant le tri des résidus de CRD lors de la délivrance des permis de construction	Reporté
B2	Appuyer le projet de développement de Ré-Utîles	Complété ✓
B3	Renforcer la lutte aux dépôts clandestins et aux déchets dans l'environnement	En continu ∞
B4	Concerter le milieu de la construction	Annulé
B5	Recentrer la fonction des sites de transbordement de Grande-Entrée et de Havre-Aubert en points de dépôts	Complété ✓
B6	Améliorer la signalisation à l'écocentre	Complété ✓
B7	Accroître les options de tri à l'écocentre	Complété ✓
B8	Revoir la tarification de l'écocentre	Complété ✓
B9	Récupérer, broyer et valoriser le bois de l'écocentre	Complété ✓
B10	Récupérer et détourner plus de textile résiduel	Complété ✓
B11	Tester une filière de récupération et de valorisation des coquillages	Complété ✓
B12	Rechercher, tester et mettre en place des filières de valorisation pour les résidus de CRD de l'écocentre	Débuté
B13	Rechercher, étudier, financer et implanter des solutions pour les matières accumulées	Débuté
B14	Appuyer les initiatives de valorisation des résidus de l'écocentre	Complété ✓
C1	Promouvoir et opérer les points de collecte des RDD et des résidus électroniques	Complété ✓
C2	Mettre en place de nouveaux services de collecte des RDD et des résidus électroniques	Complété ✓
C3	Rechercher une filière de valorisation locale des huiles usées	Débuté
	Réglementation et administration	
D1	Renforcer l'application de la réglementation	Débuté
D2	S'assurer que la tarification des ICI est adaptée, sans entraver l'activité économique	Débuté
D3	Mieux comptabiliser les flux de matières résiduelles aux Îles-de-la-Madeleine	Complété ✓
D4	Poursuivre l'évaluation du partage de responsabilité des opérations de gestion	Débuté

Sur 39 actions prévues, 16 sont complétées, 8 sont des actions à réalisation en continu, 11 sont débutées et 4 sont annulées ou reportées.

4.2 Orientation et objectifs pour le Plan d'action 2023-2029

Le territoire des Îles-de-la-Madeleine s'est fixé

L'objectif principal est de consolider le système de gestion des matières résiduelles aux Îles, par la mise en œuvre de la stratégie des 3RV qui permet de réduire les quantités éliminées et les coûts, ainsi que par l'amélioration de nos centres de traitement.

Pour ce faire, les objectifs suivants doivent être atteints d'ici 2028 :

- Objectif 1 – Ramener le taux d'élimination à 375 kg/hab./an.** Le taux d'élimination est passé de 350 à près de 400 kg/hab./an entre 2013 et 2019. Il doit être maintenu à un niveau de 375 kg/hab./an au travers de mesures de 3RVE. Cela représente un objectif de diversion de 300 tonnes supplémentaires par année par rapport à l'année 2019, notamment grâce à une meilleure gestion des résidus de CRD et à un accroissement de leur valorisation.
- Objectif 2 – Recycler 75 % du papier, du carton, du verre du plastique et du métal résiduel.** Le recyclage doit accroître en efficacité, notamment en ce qui concerne les papiers et cartons, les plastiques et les métaux, tout en assurant une qualité satisfaisante.
- Objectif 3 – Valoriser par compostage 80 % des matières résiduelles organiques.** Le compostage est une voie de valorisation importante pour réduire les frais et les émissions de GES, on vise à accroître le détournement, mais surtout la qualité reçue.
- Objectif 4 – Investir dans nos infrastructures et nos procédés.** Nos équipements, infrastructures et nos procédés sont pour la plupart âgés et nécessitent des modernisations, que ce soit pour accroître notre résilience, mieux satisfaire les exigences réglementaires ainsi que pour atteindre les objectifs locaux et gouvernementaux.
- Objectif 5 – Accroître l'efficacité des services pour assurer leur durabilité.** Le milieu fait face à des enjeux de main-d'œuvre, d'augmentation des besoins, etc. Il est nécessaire d'améliorer le fonctionnement du mode de gestion pour le rendre durable et résilient.
- Objectif 6 – Compléter le projet de nettoyage du CGMR de ses matières accumulées.** Du fait de ses particularités territoriales, de son éloignement, de ses surcoûts importants et d'évènements survenus, le CGMR a accumulé des matières résiduelles sur son site. Un financement a permis de débiter le nettoyage du site. Cela doit désormais être poursuivi et complété.

4.3 Comité de suivi du PGMR

Le suivi du PGMR était l'une des responsabilités de la commission de gestion des matières résiduelles. Le mandat de la commission consultative en environnement est :

- Effectuer un suivi des actions et de l'échéancier du PGMR;
- Procéder à des ajustements des actions du PGMR si nécessaire;
- Réaliser, annuellement, un bilan de l'état d'avancement du PGMR;
- Assurer, auprès du conseil de la Communauté maritime, un suivi de l'avancement du PGMR;
- Rendre public un rapport annuel de suivi des actions du PGMR

4.4 Détails des mesures du Plan de gestion des matières résiduelles 2023-2029

Dans le but d'atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés pour la période 2023-2029, la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine a identifié plusieurs actions qui doivent être mises en œuvre.

Les budgets mentionnés sont des investissements réalisés au-delà du budget régulier en 2022.

Tableau 17 : Liste des actions du Plan de gestion des matières résiduelles 2023-2029, budget et échéancier

#	Description de l'action	Responsables et partenaires	Objectifs visés du PGMR	Échéancier et coûts					
				2023	2024	2025	2026	2027	2028
Collectes résidentielles et commerciales									
1	Adapter les poubelles publiques à l'achalandage des sites L'utilisation des sites publics s'accroît, surtout pendant la saison estivale, les équipements et les opérations devront s'adapter aux besoins selon les sites tout en assurant un tri à 3 voies de qualité.	MIM	5	Mise en œuvre progressive Budget régulier					
2	Faire de Bciti+ le canal d'alertes de modifications de services L'app Bciti+ a été déployée pour être le futur canal d'alertes aux citoyens des modifications de service. Son utilisation va devenir le canal unique.	MIM	5	Mise en œuvre progressive Budget régulier					
3	Mettre en place une application de demandes de services Pour simplifier les démarches des citoyens et des ICI, une application de requêtes en ligne sera mise en œuvre pour les demandes pour les bacs ou les collectes, notamment commerciales.	MIM	5				20 k\$		
4	Mettre en place la télémétrie des services de collecte Au renouvellement du contrat de collecte, la télémétrie sera déployée pour simplifier le suivi des opérations de collectes ainsi que la réponse aux requêtes des citoyens (ex. bac non vidé).	MIM avec entrepreneur de collecte	5		Montant à définir (< 25 k\$)				
5	Accroître le tri du recyclage et l'adapter aux exigences Avec la modernisation de la collecte sélective, une campagne de sensibilisation sera déployée pour accroître le tri du recyclage. La Municipalité vise à s'accorder avec l'OGD pour le financement, l'élargissement et l'adaptation des opérations.	MIM avec EEQ, Recyc-Québec	1, 2			Sensibilisation en continu (Budget régulier) Harmonisation des opérations selon les modalités d'EEQ et des exigences à venir du contrat			
6	Déployer des campagnes de sensibilisation thématiques Déployer des outils de communications pour : - les résidents (ex. Facebook, guide de tri...); - les visiteurs (ex. traversier, outils pour les locateurs & camping, lieux publics...); - les ICI (3RV, exigence de tri, ...) - la lutte aux dépotoirs clandestins (sensibilisation, nettoyage, règlements); - suivi des opérations et quantités traitées (suivi de la performance) - la réduction et le réemploi De même, la Municipalité vise à participer annuellement à la SQRD.	MIM avec écoles, organismes environnementaux	1, 2, 3	En continu Budget régulier de 15 000 \$/an					
7	Moderniser le parc de conteneurs ICI 60 % du parc de conteneurs va être progressivement remplacé par des conteneurs neufs, plus durable et favorisant le maintien de la qualité.	MIM	2, 3, 4	Acquisition 250 k\$	Acquisition 250 k\$				
8	Avoir des bâtiments municipaux exemplaires On vise à réduire l'usage de produits à usage unique, (i) en bannissant la vente de bouteilles d'eau, (ii) en permettant et favorisant l'emploi de vaisselle réutilisable dans les salles, (iii) en déployant une remorque-citerne pour eau potable dans les événements.	MIM	1	Remorque-citerne (don)	Distributeurs d'eau 25 k\$	Lave-vaisselle 25 k\$			
9	Déployer un programme d'inspection des ICI et des résidents En 2020, un nouvel agent a été embauché. Les ICI seront inspectés régulièrement et accompagnés, encouragés ou réprimandés pour accroître quantité et qualité des matières détournées (recyclage et compostage).	MIM	1, 2, 3	Budget régulier					

#	Description de l'action	Responsables et partenaires	Objectifs visés du PGMR	Échéancier et coûts						
				2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
	De même, les citoyens seront inspectés, sensibilisés, éduqués, voire réprimandés pour accroître le tri et sa qualité.									
10	Participer à la mise en place du système de consignes québécois La consigne va être considérablement étendue. La Municipalité accompagnera le nouveau gestionnaire pour assurer une desserte du territoire. Elle visera aussi à obtenir une symbiose pour ajouter la récupération des piles, peintures, électroniques, cartouches d'encre dans le(s) site(s) de consigne.	MIM avec OGD, Entrepreneur désigné	2	Modalités selon exigences de l'OGD Pas d'implication financière municipale directe						
11	Réviser la tarification des collectes commerciales La tarification des collectes commerciale est inchangée depuis plus de 5 ans. Elle doit être revue et adaptée aux réalités, telles que le développement saisonnier de type camping, ou le prix facturé pour les opérations. La tarification doit favoriser le tri et la réduction.	MIM	5	Mise en œuvre progressive Accroissement des revenus à évaluer						
12	Concevoir une politique de services des allées privées Définir des critères de collectes sur les allées privées, notamment en ce qui a trait à l'aménagement, la conception, l'entretien et les modalités de services.	MIM	5	\$Négligeable						
13	Mettre en application le règlement sur la collecte des matières résiduelles et le règlement sur les services de l'écocentre Les règlements facilitent l'émission de pénalités dans le cas de manquements flagrants à la bonne gestion des matières résiduelles, l'absence de tri ainsi que les dépôts clandestins. Il encadre aussi les opérations aux écocentres.	MIM	2, 3	\$Négligeable						
Apports volontaires dans les écocentres et points de dépôts										
14	Réviser la tarification des apports volontaires à l'écocentre Les apports volontaires s'accroissent. Dans un objectif de responsabilisation et d'encouragement à la réduction, la tarification a été revue en 2022. Un suivi de mis en œuvre sera assuré avant des éventuels ajustements.	MIM	1 & 5	Mise en œuvre Revenus estimés de +150 k\$/an	Bilan à compléter					
15	Concevoir une politique de gestion des résidus pour les projets majeurs Les projets majeurs, tels que les sinistres, les démolitions de bâtiments ou de certains équipements, génèrent d'importantes quantités de résidus. La Municipalité vise à clarifier ce qui pourra transiter dans ses infrastructures, et ce que les entrepreneurs devront exporter eux-mêmes. Cette politique clarifiera les responsabilités, favorisera la réduction et le réemploi local et maximisera la déconstruction plutôt que la démolition.	MIM avec partenaire industriel	1, 5	\$Négligeable						
16	Persévérer dans la recherche de filières de valorisation des résidus CRD L'export, le traitement et l'élimination des CRD sont des enjeux devenus très importants. Il devient de plus en plus essentiel de parvenir à identifier des méthodes de valorisation adaptées à la situation locale.	MIM avec partenaires de recherche	1 & 4	Études 30 k\$ + recherche de financement						
17	Mettre en place des filières de valorisation Une nouvelle filière doit être mise en place pour permettre de valoriser localement au moins un type de résidu de CRD. Les coquillages sont actuellement valorisés en agriculture via des projets expérimentaux. Cette filière de valorisation doit désormais être pleinement implantée	MIM avec partenaire industriel, CERMIM	1 & 4		Filière des coquillages Budget à définir	Filière de valorisation des résidus de CRD à mettre en place budget inconnu				

#	Description de l'action	Responsables et partenaires	Objectifs visés du PGMR	Échéancier et coûts						
				2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
18	Offrir un dépliant lors de la délivrance des permis de construction Concevoir un dépliant rappelant les consignes de l'écocentre lors des permis (règlements, matières refusées et acceptées, bonnes pratiques, tri exigé...).	MIM	5			5 k\$ (Financement par le programme Recyc-Québec)				
19	Revoir l'offre de service des points de collectes des RDD Pour faciliter les opérations de collectes, et simplifier le service, les points de collectes des RDD vont être revus et harmonisés pour qu'ils soient (i) mieux équipés, (ii) qu'ils acceptent tous les mêmes types de RDD.	MIM	1 & 5			10 k\$ (Financement par le programme Recyc-Québec)				
20	Tester un projet pilote pour un point de dépôt du carton sur l'île centrale Avec l'accord d'EEQ, mettre en place, à titre expérimental, un lieu de dépôt pour les cartons excédentaires de manière à réduire l'achalandage au CGMR.	MIM, EEQ	1, 2				25 k\$			
21	Soutenir l'activité de Ré-Utiles et des initiatives de réemploi Ré-Utiles offre des services et des activités dans les domaines de la réduction, du réemploi, des matériaux de CRD (matériaux authentiques) ainsi que la gestion des RDD. La Municipalité continuera de soutenir l'organisme dans ses activités et dans sa réorganisation. De même, la filière de réemploi du textile qui regroupe plusieurs organismes sera pérennisée.	MIM avec Ré-Utiles	1	En continu Budget régulier de 40 k\$/an						
Opérations du CGMR et administration générale										
22	Planifier un logiciel de planification des collectes commerciales Mettre en place un système permettant le suivi actualisé des opérations de collecte, simplifier la facturation et améliorer le service aux entreprises.	MIM	5	25 k\$						
23	Mettre à niveau le bâtiment principal du CGMR Les infrastructures vieillissent et nécessitent une profonde rénovation, ainsi qu'un réaménagement (centre de transfert, garage, poste de pesée, balance de l'écocentre...)	MIM avec firme ingénierie	4		Préparation des plans puis travaux Étape 1 : 2,5 M\$ - soutien financier à identifier -			Étape 2 budget à définir - soutien financier à identifier -		
24	Adaptation du schéma d'aménagement La valorisation de nouvelles matières résiduelles, telles que les CRD, pourrait nécessiter des terrains pour accueillir ces opérations. Or il n'existe pratiquement aucun terrain disponible actuellement. Dans le cadre de la révision de son schéma d'aménagement, la Municipalité vise à permettre le développement de nouvelles zones adaptées.	MIM	5		\$Négligeable					
25	Finaliser le projet de remise à niveau des opérations de compostage Une étude de dispersion atmosphérique a été complétée. Sur cette base, le projet de mise à niveau (PTMOBC, CA, construction...) doit être poursuivi. - révision des critères d'intrants pour assurer la qualité - révision des critères et équipements de traitement - élaboration d'un plan de valorisation des extraits - révision du mode de gestion des résidus marins	MIM avec firme (Solinov)	3 & 4	Étape 2 65 k\$ financés au PTMOBC	Ingénierie puis construction 7 M\$, dont 4 M\$ financés par PTMOBC					
26	Procéder à un remplacement des équipements de BFS Remplacer l'équipement de déshydratation actuel et procéder à une réfection majeure des équipements et des bâtiments.	MIM avec firme (Tetratech)	4, 5	Travaux 1.3 M\$, financés par TECQ		Réfection des bassins Budget 1 M\$				
27	Mettre en œuvre le projet d'export des déchets accumulés Après avoir permis de valoriser 12 000 tonnes de bois de CRD, la mise en œuvre du plan de traitement des matières accumulées permettra désormais	MIM avec Comité interministériel,	6	Export 1.5 M\$, financés par entente spécifique		Rapport final				

#	Description de l'action	Responsables et partenaires	Objectifs visés du PGMR	Échéancier et coûts						
				2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
	l'élimination des déchets issus des arrêts d'incinération. Le tout grâce à l'entente de financement avec le MELCC (4 825 M\$).									
28	Finaliser le nettoyage des matières accumulées L'entente de financement permettra le nettoyage du bois ainsi que des déchets accumulés. Des démarches doivent être entreprises pour évaluer les besoins financiers pour le traitement des accumulations de cendres et de bardeaux d'asphalte, puis pour faire des représentations politiques pour permettre le financement et la mise en œuvre.	MIM avec Comité interministériel,	6		Maj des quantités et budgets	Démarche auprès du Gouv. pour financement	Étapes suivantes et budget à définir Budget estimé à 6 M\$ - à financer			
29	Procéder à une réflexion stratégique quant à l'avenir de la gestion des déchets Durant les dernières années, la Municipalité a réalisé diverses études. Aucune n'a mené à une modification de son modèle d'exportation. Cependant, ce dernier reste sous pression, notamment financière. Une consultation stratégique sera initiée pour identifier un plan relatif à l'élimination.	MIM avec Comité interministériel, partenaires	5		À définir	À définir				
30	Faire reconnaître les surcoûts insulaires Le mode de traitement est unique et lié à la situation d'insularité. En l'absence d'options alternatives, la Municipalité souhaite faire reconnaître définitivement auprès du Gouvernement son caractère exceptionnel et les surcoûts qui en découlent.	MIM	5	Reconnaissance obtenue 2023 - Compensation de 1 M\$/an	Reconnaissance à obtenir 2024 à 2029					

BIBLIOGRAPHIE

- Attention FragÎles (2014a). *La formation des Îles, une histoire de sel*. Attention fragÎles. [En ligne]. [<http://www.attentionfragiles.org/fr/decouvrir-les-iles-carte/geomorphologie.html>] (Consulté le 23 septembre 2021).
- Attention FragÎles (2014 b). *Plan stratégique d'intervention en environnement pour le territoire des Îles-de-la-Madeleine - Résumé*. Attention fragÎles. [En ligne]. [http://psie-tim.attentionfragiles.org/docs/fichiers/2014_PSIE_resume_v2014-09-18.pdf] (Consulté le 23 septembre 2021).
- Attention FragÎles (2014 c). *Plan stratégique d'intervention en environnement sur le territoire des Îles-de-la-Madeleine*. Attention fragÎles. [En ligne]. [<http://psie-tim.attentionfragiles.org/diagnostic-territorial-et-options-d-intervention.html>] (Consulté le 23 septembre 2021).
- ATR (2012). *Étude sur les retombées économiques du tourisme aux Îles-de-la-Madeleine*. [En ligne]. [<https://www.tourismeilesdelamadeleine.com/fichiersUpload/documents/2014092610412520140926104120-faits-saillants-etude-sur-les-retombees-economiques-du-tourisme-iles-madeleine.pdf>] (Consulté le 23 septembre 2021).
- ATR (2019). *Bilan de la saison estivale 2019*. [<https://www.tourismeilesdelamadeleine.com/fr/medias/actualites/2019/11/19/bilan-de-la-saison-estivale-2019/>] (Consulté le 23 septembre 2021).
- CERMIM (2011). *Gestion des matières résiduelles aux Îles-de-la-Madeleine : État de la situation et perspective de développement*. Centre de recherche sur les milieux insulaires et maritimes. [En ligne]. [<https://www.uqar.ca/recherche/la-recherche-a-l-uqar/unites-de-recherche/centre-de-recherche-sur-les-milieux-insulaires-et-maritimes-cermim/publications-cermim>] (Consulté le 23 septembre 2021).
- CERMIM (2012) *Gestion des matières résiduelles aux Îles-de-la-Madeleine : Profil quantitatif et caractéristique*. Centre de recherche sur les milieux insulaires et maritimes. [En ligne]. [<https://www.uqar.ca/recherche/la-recherche-a-l-uqar/unites-de-recherche/centre-de-recherche-sur-les-milieux-insulaires-et-maritimes-cermim/publications-cermim>] (Consulté le 23 septembre 2021).
- MRC D'Arthabaska (2021) *Projet - Plan de gestion des matières résiduelles révisé*. [En ligne]. [<https://www.munidata.ca/upload/contentsFile/file/lng/4801fr-CA.pdf?v=20210715032735>] (Consulté le 27 septembre 2021)
- Municipalité des Îles-de-la-Madeleine (2021). *Règlements municipaux*. [En ligne]. [<http://www.muniles.ca/affaires-municipales/reglements-municipaux/reglements-generaux-classes-par-theme/>] (Consulté le 23 septembre 2021).
- Municipalité des Îles-de-la-Madeleine (2010). *Schéma d'aménagement et de développement révisé*. [En ligne]. [<http://www.muniles.ca/developpement/amenagement-du-territoire/schema-damenagement/>] (Consulté le 23 septembre 2021).
- Municipalité des Îles-de-la-Madeleine (2021). *Portrait du territoire*. [En ligne]. [<https://www.muniles.ca/affaires-municipales/a-propos/portrait-du-territoire/>] (Consulté le 23 septembre 2021).
- Municipalité des Îles-de-la-Madeleine (2020a). *Horizon 2025 – Projet de territoire – Bâtir l'avenir ensemble*. [En ligne]. [https://www.muniles.ca/wp-content/uploads/Projet-de-territoire-H2025-V.2020-7_version-finale-1.pdf] (Consulté le 23 septembre 2021).

- Municipalité des Îles-de-la-Madeleine (2020 b). *Plan de gestion des matières résiduelles du territoire des Îles-de-la-Madeleine.2017-2021* [En ligne]. [<https://www.muniles.ca/wp-content/uploads/PGMR.pdf>] (Consulté le 23 septembre 2021).
- Roche (2011). *Étude de caractérisation des matières résiduelles des Îles-de-la-Madeleine – rapport final*. Roche (Québec). 17 pages + annexes
- ISQ (2020a). *Principaux indicateurs sur le Québec et ses régions*. [En ligne]. [<https://statistique.quebec.ca/fr/vitrine/region/11/mrc/01>] (Consulté le 6 juillet 2021).
- ISQ (2020 b). *Population selon le groupe d'âge et le sexe, scénario Référence (A), MRC de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, 2016-2041*. Institut de la statistique du Québec. [En ligne]. [https://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/profil11/11mrc_index.htm#demographie] (Consulté le 1er décembre 2020).
- ISQ (2020 c). *Nombre de travailleurs de 25-64 ans, selon le groupe d'âge, MRC de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, 20014-2018*. Institut de la statistique du Québec. [En ligne]. [https://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/profil11/societe/marche_trav/indicat/trav_mrc11.htm] (Consulté le 1^{er} décembre 2020).
- ISQ (2020 d). *Taux de travailleurs de 25-64 ans, selon le groupe d'âge, MRC de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, 2014-2018*. Institut de la statistique du Québec. [En ligne]. [https://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/profil11/societe/marche_trav/indicat/taux_trav_mrc11.htm] (Consulté le 1^{er} décembre 2020).
- ISQ (2020e). *Revenu d'emploi moyen des travailleurs de 25-64 ans, selon le groupe d'âge, MRC de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, 2014-2018*. Institut de la statistique du Québec. [En ligne]. [https://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/profil11/societe/marche_trav/indicat/remun_age_mrc11.htm] (Consulté le 1^{er} décembre 2020).
- ISQ (2014 g). *Les Îles-de-la-Madeleine*. Institut de la statistique du Québec. [En ligne]. [http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/region_11/impr_mrc_11_001.htm] (Consulté le 26 juin 2014).
- Pêches et Océans Canada (2020) Bilan des pêches saison 2020 Données préliminaires. [En ligne]. [https://www.muniles.ca/wp-content/uploads/Bilan-de-la-saison-2020_MPO.pdf] (Consulté le 23 septembre 2021).
- Québec (2011) Politique québécoise de gestion des matières résiduelles – Plan d'action 2011-2015. [En ligne]. [<https://www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/pgmr/presentation.pdf>] (Consulté le 23 septembre 2021).
- Québec (2019) Politique québécoise de gestion des matières résiduelles – Plan d'action 2019-2024. [En ligne]. [<https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/plan-action-2019-2024-pqgmr.pdf>] (Consulté le 23 septembre 2021).
- Radio-Canada (2021). *Le parc éolien de la Dune-du-Nord génère de l'électricité... et des dépassements de coûts* [En ligne]. [<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1761328/mise-service-parc-eolien-dune-du-nord-iles-madeleine-energie-vent>] (Consulté le 23 septembre 2021).
- Recyc-Québec (2010). *Caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel au Québec 2006-2009*. [En ligne]. [https://www.eeq.ca/wp-content/uploads/Doc_Complementaire_Caracterisation_matieres_residuelles_residentiel_2006-2009.pdf] (Consulté le 23 septembre 2021).
- Recyc-Québec (2015a). *Outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR – Guide d'accompagnement*

Recyc-Québec (2015 b). *Outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR – Note méthodologique*

Statistique Canada (2016). *Profil du recensement, Recensement de 2016, Les Îles-de-la-Madeleine* [En ligne].
[<https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/prof/details/page.cfm?Lang=F&Geo1=CSD&Code1=2401023&Geo2=PR&Code2=24&SearchText=Les%20Iles-de-la-Madeleine&SearchType=Begins&SearchPR=01&B1=All&GeoLevel=PR&GeoCode=2401023&TABID=1&type=0>] (Consulté le 23 septembre 2021).

Vachon, Jean-François (2021) Enquête sur le logement locatif aux Îles-de-la-Madeleine. (Consulté le 6 juin 2021).

ANNEXE 1 : TABLEAU SYNTHÈSE DES RESPONSABILITÉS ET DES SERVICES

	Responsabilités	Services offerts		Mode de disposition
		ÎM hors L'Île-d'Entrée	L'Île-d'Entrée	
Matières résiduelles ultimes				
Planification	Municipalité			
Collecte	Privé par contrat	PP + AV	PP+AV	
Centre de transfert	Municipalité			
Transport et élimination	Privé par contrat			É
Matières résiduelles recyclables				
Planification	Municipalité			
Collecte	Privé par contrat	PP + AV	PP+AV	
Centre de transfert	Municipalité			
Transport et élimination	Privé par contrat			R
Matières résiduelles organiques				
Planification	Municipalité			
Collecte	Privé par contrat	PP + AV	Composteur domestique	
Traitement	Municipalité			V
Résidus domestiques dangereux				
Planification	Municipalité			
Collecte et transport	Public	AV	AV	
Traitement	Municipalité + privé			É+V
Résidus de construction, rénovation et démolition				
Planification	Municipalité			
Collecte et transport	Public	AV	AV	
Traitement	Municipalité + privé			É+V
Gestion des boues de fosses septiques				
Planification	Municipalité			
Vidange et transport	Privé par contrat	Vid	Vid	
Traitement	Municipalité			V
Gestion des boues municipales				
Planification	Municipalité			
Vidange et transport	Privé par contrat	s/o	s/o	
Traitement	Municipalité			V

Légende :

- PP : Porte-à-porte
- AV : Apport volontaire
- Vid : Vidange
- É : Élimination
- R : Récupération
- V : Valorisation

ANNEXE 2 : CALENDRIER DE COLLECTE PORTE-À-PORTE 2021

Calendrier de collecte sélective des matières résiduelles 2021

SECTEUR 1 : Fatima, Havre-aux-Maisons, Grosse-Île, Grande-Entrée
 À noter que les bacs roulants doivent être déposés à la route pour 7 h le matin.

- Les semaines imprimées en **vert** et accompagnées de ce bac  indiquent que l'on procédera à l'enlèvement des matières « **recyclables** ».
- Les semaines précédées de ce bac  indiquent que l'on procédera à l'enlèvement des matières « **compostables** ».
- Les semaines précédées de ce bac  indiquent que l'on procédera à l'enlèvement des « **déchets** ».



JANVIER							FÉVRIER							MARS														
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S								
					1	2			1	2	3	4	5	6					1	2	3	4	5	6				
		3	4	5	6	7	8	9			7	8	9	10	11	12	13			7	8	9	10	11	12	13		
		10	11	12	13	14	15	16			14	15	16	17	18	19	20			14	15	16	17	18	19	20		
		17	18	19	20	21	22	23			21	22	23	24	25	26	27			21	22	23	24	25	26	27		
		24	25	26	27	28	29	30			28									28	29	30	31					
		31																										
AVRIL							MAI							JUIN														
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S								
					1	2	3						1															
		4	5	6	7	8	9	10			2	3	4	5	6	7	8			6	7	8	9	10	11	12		
		11	12	13	14	15	16	17			9	10	11	12	13	14	15			13	14	15	16	17	18	19		
		18	19	20	21	22	23	24			16	17	18	19	20	21	22			20	21	22	23	24	25	26		
		25	26	27	28	29	30			23	24	25	26	27	28	29			27	28	29	30						
										30	31																	
JUILLET							AOÛT							SEPTEMBRE														
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S								
					1	2	3						1	2	3	4	5	6	7						1	2	3	4
		4	5	6	7	8	9	10			8	9	10	11	12	13	14			5	6	7	8	9	10	11		
		11	12	13	14	15	16	17			15	16	17	18	19	20	21			12	13	14	15	16	17	18		
		18	19	20	21	22	23	24			22	23	24	25	26	27	28			19	20	21	22	23	24	25		
		25	26	27	28	29	30	31			29	30	31							26	27	28	29	30				
OCTOBRE							NOVEMBRE							DÉCEMBRE														
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S								
					1	2						1	2	3	4	5	6						1	2	3	4		
		3	4	5	6	7	8	9			7	8	9	10	11	12	13			5	6	7	8	9	10	11		
		10	11	12	13	14	15	16			14	15	16	17	18	19	20			12	13	14	15	16	17	18		
		17	18	19	20	21	22	23			21	22	23	24	25	26	27			19	20	21	22	23	24	25		
		24	25	26	27	28	29	30			28	29	30							26	27	28	29	30	31			

HORAIRE DES COLLECTES – SECTEUR RÉSIDENTIEL
 Fatima : lundi
 Cap-aux-Neules, Pointe-aux-Loups, Grosse-Île et Grande-Entrée : mardi
 Havre-aux-Maisons : mercredi
 L'Île-du-Havre-Aubert : jeudi
 L'Étang-du-Nord : vendredi

EMPLACEMENT DU CGMR
 (CENTRE DE GESTION DES MATIÈRES
 RÉSIDUELLES)
 1300, route 199, Havre-aux-Maisons

ATTENTION!
 La collecte des déchets (bac noir) aura lieu
 une fois par mois de novembre à avril.
 Veuillez vous référer à ce calendrier.

Pour nous joindre : 418 986-3100
 Ligne info-tri : poste 102
 Centre de gestion des matières résiduelles : poste 192
 Urgence municipale (en dehors des heures de bureau) : 418 986-3100
 Site Web : www.muniles.ca



« Le meilleur déchet, c'est celui que l'on ne produit pas! »

ANNEXE 3 : NOTES MÉTHODOLOGIQUES POUR LES TABLEAUX 10, 11 ET 12

A : Tonne de matières humides, telles que reçues

B La catégorie *Apports volontaires et collectes spéciales* regroupe les matières résiduelles acheminées à l'écocentre du CGMR, les matières collectées avec le camion Roll-off du CGMR auprès des ICI équipés de grands conteneurs ainsi que les matières résiduelles acheminées directement par certains ICI et/ou citoyens au CGMR.

C : Le territoire des Îles-de-la-Madeleine compte 5 étangs aérés traitant les eaux usées des résidences raccordées à un réseau d'égout, ainsi qu'environ 4 500 fosses septiques dont les boues sont vidangées et traitées au CGMR. Les boues d'étangs aérés (BEA) seront traitées dans des géotubes. On estime que 90 tonnes devront être traitées tous les 10 ans. Ces BEA ne sont pas considérées dans cet inventaire car il n'y a pas eu de vidange et de traitement de ces boues pour les années de compilation. Du résultat des analyses après traitement dans les géotubes dépendra le mode de disposition final (épandage, compostage, traitement supplémentaire, élimination).

D : Après déshydratation, environ 7 % de la masse de boues est acheminée au compost (portion solide ayant une siccité de 20 %). Pour les calculs et les graphiques, les données après déshydratation sont utilisées.

La siccité des boues brutes, avant déshydratation, est d'environ 2 à 5 %.

E : Aucun résidu de balayure de rues considéré. La municipalité n'en produit pas et le MTQ s'occupe de ceux qu'il génère. Ces résidus ne transitent donc pas par le CGMR.

F : Aucun résidu de transformation industrielle considéré. Le territoire n'accueille pas de grands générateurs industriels de matières résiduelles ultimes ou recyclables. Seule les usines de transformation des produits marins sont considérées comme des grands générateurs de matières résiduelles organiques. Toutes les matières résiduelles produites par les ICI sont considérées dans les collectes ou les apports volontaires.

Une portion des matières résiduelles recyclables générée par des ICI est expédiée en dehors du territoire sans passer par le CGMR (ballots de cartons, plastiques, métaux...). On estime que ces matières ne représentent pas une portion importante de la quantité totale de matières résiduelles du territoire. Il n'est pas possible de connaître ces quantités expédiées.

G : Aucuns résidus et sous-produits d'activités de gestion des matières résiduelles considérés ici. Les matières sont telles que reçues. Voir tableau 15 pour une estimation de ces sous-produits

H : Tous les résidus de CRD sont acheminés à l'écocentre du CGMR. Sur place, une partie des matières est triée et accumulée séparément, mais n'est pas encore valorisée (bardeau d'asphalte, résidus de béton et de brique, céramique, fenêtres). Des filières de valorisation sont présentement en train d'être mise en activité ou sont à l'étude. Pour d'autres matières, des filières de valorisation sont à l'essai ou existent (ex. le bois est broyé est ajouté au compost, les métaux sont pressés et vendus).

Ainsi, les résidus de construction qui ont été triés et mis dans les conteneurs de déchets, de recyclage ou de cartons de l'écocentre se retrouve dans ces catégories dédiées. Par exemple, le

gypse, vinyle, caoutchouc va se retrouver dans la catégorie des apports volontaires de matières résiduelles ultimes.

I : Aucuns résidus encombrants considérés. Le territoire n'offre pas de services de collecte des encombrants. Ces derniers sont donc acheminés à la ressourcerie de Ré-utiles ou à l'écocentre (s'ils ne peuvent pas être réutilisés) où ils sont triés dans les conteneurs appropriés (déchets, bois...)

Les données concernant la récupération de pneus et de consignes proviennent des outils mis à disposition sur le site internet de Recyc-Québec pour connaître le taux de récupération local

J : La proportion de matières résiduelles provenant des ICI et des citoyens est estimée. Pour ce faire, la Municipalité compare le volume collecté pour l'ensemble des ICI au volume collecté pour l'ensemble du secteur résidentiel (voir section 3.4.2).

K : Exemple de calcul des quantités recyclées et éliminées pour le recyclable :

$$\text{Quantité recyclée}_{\text{verre}} = \%_{\text{verre dans la collecte recyclable}} * \text{Quantité de matière recyclable}_{\text{collectes et apports}}$$

$$\text{Quantité éliminée}_{\text{verre}} = \%_{\text{verre dans la collecte déchets}} * \text{Quantité de matière déchets}_{\text{collectes et apports}}$$

L : Le territoire produit peu de résidus verts (RV) et de résidus agricoles (RA) et ne propose pas de service de collecte spécifiques pour ces matières. Les résidus verts doivent être acheminés au CGMR et sont considérés dans la catégorie des branchages. Les résidus agricoles doivent aussi être acheminés au CGMR.

La quantité de matière organique détournée est différente de celle présentée dans les tableaux 13 et 15 car la portion rejetée au tamisage a été retirée.

Calcul des quantités recyclées et éliminées pour le compostable des ROTS

$$\text{Quantité recyclée}_{\text{ROTS}} = \text{Quantité collectée}_{\text{ROTS}} * (1 - \text{taux rejets}_{\text{tamisage}})$$

$$\text{Quantité éliminée}_{\text{ROTS}} = \text{Quantité collectée}_{\text{déchets}} * (\%_{\text{ROTS dans déchets}})$$

Le taux de rejet au compostage des ROTS est évalué à 3,4 %, le taux de rejet au compostage des résidus marins, des BFS et des branchages est évalué à 2,1 % et le taux de rejet au traitement des VHU est évalué à 32 %. Ces taux de rejets sont ceux suggérés par Recyc-Québec (2015a et 2015 b). Le taux de rejet du centre de compostage des Îles-de-la-Madeleine n'a pas été évalué.

M Calcul des quantités recyclées et éliminées des autres matières compostables

La méthode de calcul de la quantité recyclée est la même que pour le compostage des ROTS.

N Calcul de la quantité éliminée de déchets de collectes

$$\begin{aligned} \text{Quantité éliminée}_{\text{déchets collectes}} &= \%_{\text{déchets dans la collecte}} * \text{Quantité de déchets}_{\text{collectes et apports}} \\ &+ \%_{\text{CRD assimilables à des déchets dans la collecte}} * \text{Quantité de déchets}_{\text{collectes et apports}} \end{aligned}$$

O Calculs des taux de rejets

$$\text{Quantité éliminée}_i = \%_{\text{taux de rejet},i} * \text{Quantité}_i$$

Le taux de rejet du centre de tri est évalué comme étant égal à la somme des matières non recyclables présentes dans la caractérisation des matières recyclables des Îles-de-la-Madeleine, (tableau 9). Le taux de rejet est évalué à 15 %. Ce taux de rejet est supérieur à la moyenne recommandée par le guide méthodologique proposé par Recyc-Québec et qui suggère un taux de rejet de 13 %.

P Calculs des quantités recyclées et éliminées pour les métaux et VHU

$$\text{Quantité recyclée}_{\text{métal et VHU}} = 100\% * \text{Quantité}_{\text{métal}} + (1 - \%_{\text{taux de rejet des VHU}}) * \text{Quantité}_{\text{VHU}}$$

La quantité de VHU est estimée à partir du nombre reçu et d'un poids moyen

Q Pour le bois, le bardeau d'asphalte et les agrégats, on estime que 50 % des quantités récupérées pourront être valorisées, tandis que le reste devra être éliminée. Ce 50 % a été estimé par la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine.

R Les quantités éliminées de textiles et RDD sont celles présentes dans la collecte de déchets.

La catégorie des résidus dangereux comprend l'ensemble des résidus domestiques dangereux envoyés dans les filières dédiées, tels que les résidus domestiques dangereux organiques, les peintures, les pesticides, les aérosols, le propane, les acides et bases, les piles, etc.

S Pour la consigne, la quantité récupérée comprend la récupération par la filière de consigne ainsi que celle de la collecte sélective. Les quantités éliminées sont celles que l'on retrouve dans la collecte de déchets.

Pour les pneus, et en l'absence de données concernant les éventuelles filières d'élimination de pneus des Îles-de-la-Madeleine, on considère que tous les pneus sont récupérés.

T Projections calculées sur la base des hypothèses suivantes :

Hypothèse 1 : Le tonnage annuel de déchets, matières recyclables et matières organiques est stable et représente environ 9 000 tonnes/an. En effet, le tonnage de ces 3 catégories représentait 9 244 tm/an sur la période 2010-2014 et 9 000 tm/an sur la période 2015-2020 (voir tableau 12).

Hypothèse 2 : en 2025, le papier, le carton, le plastique et les métaux sont recyclés à 70 % avec un taux de contamination de 5 %. En 2030, le taux de recyclage atteint de 75 %.

Hypothèse 3 : en 2025, les matières organiques sont récupérées à 75 %. En 2030, le taux de récupération atteint 80 %.

Hypothèse 4 : en 2025 et en 2030, la quantité de déchets est égale à la différence entre la quantité totale collectée (9 000 tm/an) et les quantités de recyclage et de matières organiques récupérées

ANNEXE 4 : ÉLÉMENTS D'URBANISME ET D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Tableau 18 : Nombre de permis de construction, rénovation et démolition délivré par le service de l'urbanisme selon le type et le secteur

Type de permis	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Industriel (total)	3	3	6	4	7	4
Nouveau bâtiment industriel	1	1	1	3	3	2
Agrandissement bâtiment industriel	2	0	1	0	2	0
Rénovation bâtiment industriel	0	2	4	1	2	2
Commercial (total)	31	27	34	31	30	26
Nouveau bâtiment commercial	2	2	2	0	3	1
Ensemble immobilier d'hébergement touristique	0	0	0	0	0	1
Agrandissement bâtiment commercial	7	10	12	7	9	8
Rénovation bâtiment commercial	22	15	20	24	18	16
Nouveau bâtiment secondaire commercial	0	0	0	0	0	0
Rénovation bâtiment secondaire commercial	0	0	0	0	0	0
Public/institutionnel (total)	11	12	21	13	9	9
Nouveau bâtiment public ou institutionnel	2	0	1	1	1	1
Agrandissement bâtiment public ou institutionnel	0	0	1	2	1	0
Rénovation bâtiment public ou institutionnel	9	12	19	10	7	8
Nouveau bâtiment secondaire public ou institutionnel	0	0	0	0	0	0
Rénovation bâtiment secondaire public ou institutionnel	0	0	0	0	0	0
Résidentiel (total)	450	435	474	569	633	675
Nouvelle construction résidentielle	17	35	31	43	48	63
Nouvelle construction résidentielle deux logements	0	4	1	0	3	3
Agrandissement bâtiment résidentiel	40	36	30	46	50	56
Rénovation résidentielle	274	223	276	330	352	323
Nouveau bâtiment secondaire résidentiel	81	104	87	93	123	162
Agrandissement bâtiment secondaire résidentiel	18	9	21	21	17	22
Rénovation bâtiment secondaire résidentiel	20	24	28	36	40	46
Agricole (total)	2	2	1	5	3	4
Nouveau bâtiment agricole	1	0	0	2	2	2
Agrandissement bâtiment agricole	1	1	0	0	0	2
Rénovation bâtiment agricole	0	1	1	3	1	0
Nombre total de permis délivré (construction/rénovation)	497	479	536	622	682	718

